



HAL
open science

La monoparentalité au Burkina Faso

Yéniban Madiega

► **To cite this version:**

Yéniban Madiega. La monoparentalité au Burkina Faso. [Travaux universitaires] Aix-Marseille Université. 2020. hal-03203369

HAL Id: hal-03203369

<https://amu.hal.science/hal-03203369>

Submitted on 20 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Master 2

Mention
Mathématiques Appliquées, Statistiques

Parcours
Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, Analyse des Populations

Rapport de stage

La monoparentalité au Burkina Faso

Réalisé par :
Yéniban MADIEGA

Tutrice de stage :
Marie-Laurence FLAHAUX

Référente universitaire du stage :
Valérie GOLAZ

Remerciements

Nous tenons a remercié tout d'abord Madame Marie-Laurence FLAHAUX, notre tutrice de stage et Madame Valérie GOLAZ, notre référente universitaire pour leur encadrement et soutien durant toute la période de stage. Nous n'oublions pas Madame Valérie Delaunay qui encadre Florent mon binôme de stage dans le projet MARGES et toute l'équipe du projet et sa coordonnatrice Fatou Ouattara – Traoré.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) en particulier à sa Directrice Madame Bénédicte GASTINEAU, de nous avoir accepté dans son laboratoire pour le présent stage.

Nous adressons des remerciements particuliers à Monsieur Nicolas PECH, co-responsable du MASS-POP ainsi qu'à tout le corps enseignant et administratif, pour leur encadrement pédagogique, leur disponibilité et la qualité des enseignements dispensés.

Aussi, nous remercions l'Institut Archimède (Ex LaBex Archimède), son Directeur et l'ensemble de son personnel, de nous avoir accordé un financement pour cette formation.

Enfin, nous adressons des remerciements à nos enseignants de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) depuis le Burkina Faso pour leur soutien sans cesse jusqu'à notre arrivé en France et au-delà. Ainsi que toute personne de près ou de loin qui aurait contribué à l'élaboration et à l'amélioration du présent document.

Sommaire

Remerciements	ii
Sommaire	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	v
Sigles et abréviations.....	vii
Avant-propos	viii
Résumé	ix
Introduction générale.....	1
Partie I : Contexte et cadre théorique de l'étude	2
Chapitre I : Contexte de l'étude.....	3
Chapitre II : Cadre théorique de l'étude	5
Partie II : Analyse de la monoparentalité des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans au Burkina Faso.....	12
Chapitre I : Méthodologie	13
Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptive.....	19
Conclusion1	26
Conclusion2.....	33
Conclusion3.....	36
Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans	37
Conclusion4.....	43
PARTIE III : Analyse de la monoparentalité au Burkina Faso	44
Chapitre I : Méthodologie	45
Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptives	49
Conclusion5.....	56
Coclusion6.....	59
Conclusion7.....	61
Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants des ménages monoparentaux	63
Conclusion8.....	68
Conclusion générale	70
Bibliographie	72
Annexe : Table des matières	x

Liste des tableaux

Tableau 1: Table ménage	15
Tableau 2: Table Femme.....	16
Tableau 3: Fréquences théoriques	28
Tableau 4: Calcul du Khi-deux	29
Tableau 5: Fréquences théoriques dans la table mère du niveau de vie des ménages.....	30
Tableau 6: Calcul du Khi-deux pour le niveau de vie des ménages.....	30
Tableau 7: Distribution de l'indicateur de scolarisation (variable scolarise) selon le statut matrimonial (en deux modalités et en trois modalités) des femmes chefs de ménage.....	35
Tableau 8: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées entre 15 et 49 ans.....	38
Tableau 9: Résultats de la modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans.....	39
Tableau 10: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les femmes âgées entre 15 et 49 ans.....	41
Tableau 11: Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants âgés entre 6 et 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans	42
Tableau 12: Fréquences théoriques dans la table initiale	57
Tableau 13: Fréquences théoriques dans la table initiale du niveau de vie des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité	58
Tableau 14: Distribution de l'indicateur de scolarisation (variable scolarise) selon le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité	60
Tableau 15: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe.....	64
Tableau 16: Résultats de la modélisation de la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité par sexe.....	65
Tableau 17: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe.....	67
Tableau 18: Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe.....	68

Liste des figures

Figure 1: Répartition des femmes chef de ménage âgées de 15 à 49 ans selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités.....	19
Figure 2: Box plot des âges des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités	20
Figure 3: Résultats du test d'ANOVA entre l'âge des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial en deux ou trois modalités	21
Figure 4: Box plot de la taille du ménage des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités.....	21
Figure 5: Résultats du test d'ANOVA entre la taille de ménage des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial en deux ou trois modalités.....	22
Figure 6: Répartition des femmes chefs de ménage selon le type de lieu de leur résidence et le statut matrimonial en deux ou trois modalités	23
Figure 7: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type de résidence » en deux ou trois modalités.....	23
Figure 8: Répartition des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial en deux ou trois modalités et l'indice de richesse du ménage	24
Figure 9: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » en deux et trois modalités.....	25
Figure 10: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » en deux ou trois modalités.....	25
Figure 11: Résultats du test de Khi-deux entre le statut matrimonial en deux ou trois modalités des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la possession l'électricité.....	26
Figure 12: Répartition des ménages selon le statut matrimonial en deux ou trois modalités des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus .	28
Figure 13: Répartition des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le niveau de vie de leur ménage	30
Figure 14: Distribution de l'âge des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux et trois catégories dans l'échantillon éducation.....	31
Figure 15: Résultats ANOVA entre les variables statut matrimonial en deux ou trois modalités et l'âge dans le nouvel échantillon	32
Figure 16: Répartition des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 selon le lieu de résidence et le statut matrimonial en deux ou trois modalités	32
Figure 17: Résultats ANOVA entre les variables statut matrimonial en deux ou trois modalités et le milieu de résidence dans le nouvel échantillon	33
Figure 18: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial (en deux et en trois modalités) des femmes chefs de ménage et la variable scolarisation	36
Figure 19: Répartition des ménages selon le type de noyau et par sexe.....	49
Figure 20: Répartition des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial et le sexe des individus	50
Figure 21: Box plot des tailles des ménages selon le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité par sexe.....	50
Figure 22: Résultats du test d'ANOVA entre la taille des ménages des individus en situation de monoparentalité et leur statut matrimonial par sexe.....	51

Figure 23: Répartition individus en situation de monoparentalité selon le type de noyau de leur ménage et de leur statut matrimonial par sexe	51
Figure 24: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type de noyau » par sexe.....	52
Figure 25: Répartition des individus en situation de monoparentalité selon le type du lieu de résidence de leur ménage et de leur statut matrimonial par sexe	53
Figure 26: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type du lieu de résidence » par sexe.....	53
Figure 27: Répartition des ménages selon le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et l'indice de richesse de leur ménage par sexe	54
Figure 28: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » des ménages des mono-parents par sexe.....	54
Figure 29: Répartition des ménages monoparentaux des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial et la possession de l'électricité par le ménage et par sexe	55
Figure 30: Résultats du test de Khi-deux entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et la possession d'électricité par leur ménage.....	55
Figure 31: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le statut matrimonial	57
Figure 32: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le niveau de vie.....	58
Figure 33: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans selon le lieu de résidence et le statut matrimonial.....	59
Figure 34: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le lieu de résidence de leur ménage.....	59
Figure 35: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la variable scolarisation.....	61

Sigles et abréviations

AMU	: Aix – Marseille Université
ANR	: Agence Nationale de la Recherche
CM	: Chef de Ménage
COVID-19	: Coronavirus-19
DHS	: Demographic and Health Survey
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
FAGEAC	: Familles, Genre et Activité en Afrique
IDH	: Indice de Développement Humain
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
LPED	: Laboratoire Population Environnement Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
TER	: Travail Encadré de Recherche

Avant-propos

Le présent travail a été réalisé en pleine crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19). Nous avons commencé le stage le premier avril 2020 pendant le confinement total. Cela voudrait dire que le stage a été fait en grande partie en télétravail. Nous sommes allés au laboratoire pour la première fois le 16 juin 2020 soit six semaines avant la fin de notre stage. A partir de cette date, nous avons combiné télétravail et travail en présentiel en continuant les réunions hebdomadaires avec l'équipe d'encadrement.

La crise sanitaire, qui a limité nos échanges physiques, a certes influencé négativement d'une manière ou d'une autre notre travail. Cependant, cela n'a pas empêché notre directrice de stage et notre tutrice pédagogique de répondre à nos préoccupations à chaque fois que nous leurs demandions et au moment des réunions hebdomadaires. Les réunions hebdomadaires nous permettaient de faire non seulement le point sur l'avancement des travaux demandés mais aussi de répondre à nos questions et nous orienter davantage.

En somme, le télétravail imposé par la crise sanitaire a été une nouvelle expérience de travail dans mon parcours avec ses avantages et ses inconvénients.

Résumé

Cette étude s'intéresse au phénomène de la monoparentalité au Burkina Faso. En particulier, nous nous intéressons à l'effet de la monoparentalité sur la richesse des ménages et à la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans. Nous avons commencé les analyses, dans un premier temps, en nous focalisant sur les ménages dirigés par des femmes ; dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés à tous les ménages dans lesquels existent des situations de monoparentalité, qu'elles concernent des hommes ou des femmes. Cela nous a permis de tenir compte du fait que des situations de monoparentalité se présentent non seulement lorsque le mono-parent est le père, mais aussi dans des ménages contenant plusieurs noyaux familiaux (et qui ne sont pas dirigés par une personne en situation de monoparentalité elle-même),

Premièrement, nous avons étudié la corrélation entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et (a) la richesse des ménages dans lesquels ils vivent et (b) la scolarisation des enfants de ces ménages à travers des tests d'analyse de Khi-deux. Ensuite, à l'aide d'une régression logistique, nous avons étudié (a) la probabilité qu'un ménage dans lequel vivent des individus en situation de monoparentalité soit riche, et (b) la probabilité pour que les enfants des ménages dans lesquels vivent des individus en situation de monoparentalité soient tous scolarisés.

Les résultats de l'étude montrent qu'il existe une relation positive entre le statut matrimonial et la richesse des ménages monoparentaux dirigés par les femmes. En prenant en compte tous les individus (hommes et femmes) en situation de monoparentalité dans les noyaux principaux et secondaires, la relation positive entre le statut matrimonial et la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité est significative. Les résultats de la régression logistique de la richesse des ménages des hommes et des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité confirment la relation significative trouvée dans l'analyse bivariée entre le statut matrimonial et la richesse des ménages. En effet, nos résultats montrent que les veufs et les veuves chefs de ménage en situation de monoparentalité ont moins de chances d'être dans des ménages riches. On a trouvé qu'il y a des différences socioéconomiques significatives des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité. Nos résultats montrent également qu'il y a des différences socioéconomiques des ménages des hommes en situation de monoparentalité.

En ce qui concerne la scolarisation, nous avons trouvé qu'il existe une relation positive entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants vivant dans leur ménage. Cependant, nous avons trouvé que le statut matrimonial des hommes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage ne sont pas corrélés. En cherchant le rôle du statut matrimonial des hommes et des femmes chefs de ménage dans la scolarisation des enfants de leur ménage, on a trouvé qu'il n'y a pas d'effet sur la scolarisation des enfants.

Mots clés : monoparentalité, configuration familiale, femme chef de ménage, Ouagadougou, Burkina Faso, Afrique de l'Ouest

Introduction générale

La monoparentalité est un concept récent qui mérite une attention particulière non seulement pour les individus vivant dans ce type de ménages mais aussi pour le mono-parent lui-même. Le sujet est encore peu étudié en Afrique Subsaharienne malgré que les recherches existantes soulignent l'importance de plus en plus de ménages monoparentaux dans cette région de l'Afrique (Lloyd & Gage-Brandon, 1994).

La monoparentalité est souvent étudiée en Afrique sous l'angle des femmes chefs de ménage en ignorant les cas des noyaux secondaires (Tichit, 2005). Prendre en compte les noyaux secondaires enrichit considérablement l'analyse des ménages et permet d'aborder l'analyse des positions individuelles au sein du ménage (Tichit, 2008).

Cette étude propose l'analyse de la monoparentalité sur le Burkina Faso, en considérant les noyaux principaux et secondaires tout en séparant les femmes et les hommes en situation de monoparentalité. Nous retenons les femmes âgées de 15 à 49 ans tandis que chez les hommes, nous gardons les 15 ans et plus.

Nous cherchons à comparer le niveau de vie des ménages et la scolarisation des enfants âgés entre 6 et 16 ans vivant dans les ménages des individus en situation de monoparentalité. Pour ce faire, nous utilisons les données de l'Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso IV (EDSBF-IV) de 2010. Cette enquête nationale a couvert l'ensemble du territoire et concerné plus de quatorze mille ménages.

Le présent document est constitué en trois parties. La première, constituée de deux chapitres, aborde le contexte d'étude, la présentation de l'organisme d'accueil et la revue de littérature. Quant à la deuxième, composée de trois chapitres, elle présente les résultats des analyses sur les ménages monoparentaux des femmes chefs de ménage. Enfin, la dernière partie également constituée de trois chapitres, présente les résultats des analyses sur les ménages des individus hommes et femmes en situation de monoparentalité.

Partie I : Contexte et cadre théorique de l'étude

Cette première partie de notre travail, constituée de deux chapitres, décrit le contexte de l'étude dans un premier temps. Le deuxième chapitre est consacré au cadre théorique de l'étude.

Chapitre I : Contexte de l'étude

Dans ce chapitre, nous commençons par présenter notre terrain d'étude qui est le Burkina Faso. Le chapitre se terminera par la présentation du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) qui nous a accueilli pendant notre stage.

1.1.1. Présentation du Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays enclavé situé dans la boucle du Niger et s'étend sur 272 967 km². Le pays est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Nord-est par le Niger, au Sud-est par le Bénin et au Sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso bénéficie d'un climat tropical sec à deux saisons. La capitale politique dans la région du centre est Ouagadougou et la capitale économique est Bobo-Dioulasso située dans la région des Hauts-bassins. Le pays est administrativement subdivisé en départements (300), en provinces (45) et en régions (13) avec plus de 8000 villages répartis sur le territoire national (INSD, 2012).

En ce qui concerne la démographie, la population résidente du Burkina Faso s'élevait à 14 017 262 habitants en décembre 2006 dont 52% de femmes (INSD, 2012). En 2010, cette population était estimée à 15 730 977 habitants. En 2019, la population du Burkina Faso est estimée à plus de 20 millions de personnes d'après les projections de l'Institut National de Statistique et de la Démographie (INSD)¹. Sur le plan de l'éducation, le niveau d'éducation de la population reste faible. En effet, selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, 71 % des Burkinabès de 6 ans et plus n'ont aucun niveau d'instruction, 21% ont un niveau primaire et seulement 9 % ont un niveau secondaire ou plus. Le taux d'alphabétisation est également très faible. En effet, toujours selon le recensement de 2006, 67% des hommes de 10 ans ou plus ne savaient ni lire ni écrire contre 80 % des femmes du même groupe d'âges.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole et à faible revenu. En 2016, sa croissance économique était de 5.9% selon la Banque Mondiale². Le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant était en 2018 à 753 dollars US et 43,7% de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté (108 454 FCFA) par an (Banque Mondiale). Quant à l'indice de développement humain (IDH), le Burkina Faso est classé 183^{ème} sur 189 pays classés³.

1.1.2. Présentation de l'organisme d'accueil

Notre stage s'est déroulé au Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED), qui est un laboratoire pluridisciplinaire de l'Université d'Aix-Marseille et de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement). Depuis sa création, le LPED base ses travaux sur des thématiques de recherche à l'interface entre les dynamiques des populations et leurs territoires, de l'environnement et du développement. Il a été un des moteurs des recherches de la démographie française grâce à des recherches théoriques largement reconnues et la diffusion des chercheurs dans d'autres unités françaises. Ces recherches sont toujours d'actualité, mais ont largement évolué dans leurs approches, en particulier en insérant les enjeux contemporains de l'environnement, du développement durable, et en agissant toujours plus vers l'interdisciplinarité. La mission du LPED consiste à développer la recherche et la formation à la recherche sur les dynamiques sociales et environnementales aux interfaces

¹ <http://www.insd.bf/n>

² <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/10/17/nearly-half-the-world-lives-on-less-than-550-a-day>

³ http://hdr.undp.org/sites/default/files/2018_human_development_statistical_update_fr.pdf

entre population–environnement–développement, dans le cadre d’une pratique scientifique largement orientée vers le partenariat et soucieuse de renouveler, par l’expérience collective de l’interdisciplinarité, les analyses à l’égard des grands enjeux sociaux et environnementaux au Sud et au Nord, prônant innovation, éthique et qualité de la recherche. Le LPED a deux tutelles : l’Institut de recherche pour le développement (IRD) et Aix Marseille Université (AMU). Il regroupe une cinquantaine de chercheurs et environ 25 doctorants. Il comporte 5 axes de recherche autour de la nature en ville, des migrations, des familles, des usages des ressources naturelles et du lien entre santé et environnement.

Le laboratoire abrite plusieurs projets de recherches dont le projet MARGES (« Des marges aux normes. Regards croisés sur les transformations des liens familiaux en Afrique ») qui s’effectue entre le Burkina Faso, le Togo et Madagascar. Le projet MARGES est constitué de plusieurs chercheurs, démographes, anthropologues et sociologues de la France, du Burkina Faso, du Togo et de Madagascar. C’est dans le cadre de ce projet MARGES que notre étude sur la monoparentalité au Burkina Faso s’est déroulée. Le projet est financé sur trois (3) ans par l’Agence Nationale de Recherche (ANR) de la France. L’objectif principal du projet est de montrer comment les dynamiques du changement social opèrent à partir de pratiques à la marge des normes sociales à travers l’analyse des données secondaires. Le Projet MARGES vise également à former un doctorant en Démographie durant les trois années de financement.

Chapitre II : Cadre théorique de l'étude

Le présent chapitre consacré au cadre théorique de l'étude comprend deux sections. La première développera de manière synthétique la revue de littérature. Quant à la dernière, elle s'articulera sur la problématique de cette étude.

1.2.1. Revue de littérature

En Afrique de l'Ouest, les évolutions du contexte économique (Pilon & Vimard, 1998), la scolarisation féminine, les migrations féminines et masculines, l'instabilité conjugale, le processus général d'émancipation féminine, etc., contribuent à l'évolution des modèles familiaux (Camara, 2019, Calvès & al., 2018). Ainsi, on observe une évolution des ménages monoparentaux, en particulier ceux dirigés par une femme (Tichit, 2002). L'utilisation de ce concept démontre la transformation des perceptions à l'égard des ménages monoparentaux et leur reconnaissance comme type de famille (Camara, 2019). Le concept de famille monoparentale, en particulier celui de monoparentalité est donc récent et témoigne de l'évolution de la notion de famille (Locoh, 1988). La question de la monoparentalité a été souvent abordée en Afrique de l'Ouest indirectement, à travers la fécondité d'une part et les conditions de vies des ménages d'autres parts (Delaunay, 2018a). L'étude de ce phénomène en Afrique de l'Ouest revêt d'importants enjeux sociaux et politiques, en termes de vie et de bien-être des enfants et de l'individu en situation de monoparentalité (Delaunay, 2018b). Dans cette présentation de la revue de littérature, nous commençons par les différentes approches de la monoparentalité en Afrique de l'ouest. Ensuite, nous regarderons ce que dit la littérature des déterminants de la monoparentalité puis nous terminerons par ces conséquences sur le ménage, sur les enfants et sur le mono-parent.

1.2.1.a. Les différentes approches de la monoparentalité

La plupart des études qui ont été réalisées en lien avec la monoparentalité se sont intéressées aux conditions de vie des ménages (Wayack Pambè, & Moussa, 2014 ; Wayack Pambè, & Pilon, 2011 ; Pilon, Adjamagbo & Antoine, 2009 ; Mama & Tichit, 1997). Certains auteurs ont aussi étudié la situation des enfants vivant avec un seul de leurs parents, notamment les enfants des mères chefs de ménage (Miangotar & Legrand, 2013). La monoparentalité a aussi été abordée à travers la migration dans la littérature (Flahaux & al., 2019). Cependant, peu d'études ont été faites sur la monoparentalité centrée sur le mono-parent (Delaunay & al., 2018a ; Delaunay & al., 2018b ; Moguérou & al., 2018 ; Lefebvre, 2007). Dans cette section, nous recensons les principales approches par lesquelles les chercheurs ont étudié la monoparentalité, à savoir l'approche basée sur le ménage, l'approche basée sur les enfants de parents seuls et l'approche par le mono-parent lui-même (Ouédraogo, 2017).

1.2.1.a.i) Approche basée sur le ménage

Les approches basées sur le ménage se sont développées en général en lien avec les questions de pauvreté. Les ménages monoparentaux sont souvent considérés comme les plus vulnérables du fait que, en général, ils sont dirigés par une femme et composés souvent des membres qui contribuent très peu aux besoins essentiels, dont les enfants (Delaunay & al., 2018a). Par contre, des études ont montré que c'est l'exclusion sociale ou le caractère isolé des ménages dirigés par les femmes plutôt que la monoparentalité qui expliquerait la plus grande vulnérabilité économique de certains de ces ménages (Wayack Pambè & Moussa, 2014 ; Miangotar & Legrand, 2013). Cependant, l'approche centrée sur le ménage est souvent critiquée du fait de sa non prise en compte de la complexité des ménages en Afrique subsaharienne (Ouédraogo, 2017). Dans ces contextes, le ménage monoparental n'est

généralement pas nucléaire (couple vivant avec enfant(s)) ou monoparental isolé, mais il est souvent plus complexe (avec ascendants, descendants, collatéraux et/ou avec des noyaux secondaires) (Delaunay & al., 2018a). Prendre en compte les noyaux secondaires permet de mieux montrer la complexité des ménages et d'avoir une meilleure idée de la prévalence de la monoparentalité (Delaunay & al., 2018a). Pour pallier à ces insuffisances, d'autres auteurs (Camara, 2019 ; Miangotar & Legrand, 2013) ont abordé la monoparentalité par les enfants de parents seuls.

1.2.1.a.ii) Approche basée sur le mono-parent

L'approche de la monoparentalité par le mono-parent permet de catégoriser le type de monoparentalité, et de distinguer les cas de monoparentalité liées au statut matrimonial (célibataire, veuvage, divorcé/séparé, polygamie) ou à la migration (Ouédraogo, 2017). Une telle approche permet aussi de prendre en considération le statut d'occupation du mono-parent (Delaunay & al., 2018a). En effet, pour une femme chef de ménage, l'absence d'activité suggère l'existence d'une autre source de revenus qui implique une certaine dépendance (Adjamagbo & Antoine, 2009). Enfin, cette approche distinguant les différents types de monoparentalité permet d'étudier les effets des différents types de monoparentalité sur les conditions de vie du ménage et la situation de ses membres (Delorme & Jacob, 2019).

1.2.1.a.iii) Approche centrée sur les enfants vivant avec un seul de leurs parents

Les études qui se basent sur les enfants des mono-parents étudient généralement les conditions de vie des enfants en comparant ceux-ci aux autres enfants qui vivent avec leurs deux parents. Ces études se font en général sous l'hypothèse que les enfants des mono-parents sont moins susceptibles de s'épanouir que leurs camarades vivant avec leur père et leur mère. Par exemple, dans leur étude sur l'environnement familial au Burkina Faso, Miangotar & Legrand (2013) ont montré que les garçons de 12 à 19 ans résidant dans des ménages monoparentaux sont moins susceptibles d'être scolarisés en milieu urbain. L'approche sous l'angle de parents seuls permet d'appréhender les conséquences de la situation de monoparentalité sur la vie des enfants. Cependant, on note que, pour cette approche, les conséquences de la monoparentalité sur l'individu lui-même (le mono-parent) ne sont perceptibles, d'où l'approche basée sur le mono-parent.

1.2.1.b. Les facteurs associés à la monoparentalité

1.2.2.b.i) Le rôle des caractéristiques démographiques

Des études ont montré que la probabilité pour un individu d'être en situation de monoparentalité dépend d'un certain nombre de variables démographiques. Des recherches (Delaunay & al., 2018a ; 2018b ; Miangotar & LeGrand, 2013) en Afrique de l'Ouest ont montré que la monoparentalité dépendait du sexe, de l'âge de l'individu, du niveau d'instruction et du milieu de résidence.

❖ Rôle du sexe

En ce qui concerne le sexe, il a été montré que la monoparentalité est essentiellement féminine. En effet, dans une étude sur la monoparentalité en Afrique à l'aide d'une étude comparative sur le Bénin, le Burkina Faso et le Togo, Delaunay & al. (2018a) ont trouvé que 8 ménages sur dix parmi les ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes. Aussi, au Burkina Faso, sur le plan national, 8% des femmes sont en situation de monoparentalité contre un peu moins de 2% pour les hommes (Delaunay, al., 2018b). Au Burkina Faso, la plus forte fréquence de la monoparentalité féminine pourrait s'expliquer par l'augmentation

progressive des cas des mères célibataires, ce phénomène de mères célibataires étant de mieux en mieux accepté et plus banalisé (Lefebvre, 2007).

❖ **Rôle de l'âge**

Pour ce qui est de la relation entre l'âge et la situation de monoparentalité, des études ont montré que la relation est forte. En effet, Delaunay & al., (2018a) ont montré que, au Burkina Faso, le risque de vivre en situation de monoparentalité augmente avec l'âge. Aussi, dans une étude de l'environnement familial au Burkina Faso, Miangotar & LeGrand (2013) ont également trouvé qu'au fur et à mesure que l'âge augmente, les pourcentages de jeunes vivant en ménage biparental se réduisent au profit des ménages monoparentaux. Cela pourrait s'expliquer par le fait que cohabiter avec un seul parent biologique peut être le résultat d'une rupture d'union, d'une naissance hors union, d'une union sans coresidence, d'une absence prolongée d'un conjoint pour cause de migration ou de son décès (Miangotar & LeGrand, 2013).

❖ **Rôle du niveau d'instruction**

Le niveau d'instruction s'avère être aussi un déterminant de la situation de monoparentalité d'un individu. En effet, des études, au Bénin et au Burkina Faso, ont montré que les individus en situation de monoparentalité ont un niveau d'instruction plus élevé comparativement à ceux qui ne sont pas en situation de monoparentalité (Delaunay & al., 2018a ; Ouédraogo, 2017). Par exemple, Delaunay & al. (2018a) ont montré qu'au Burkina Faso le niveau d'instruction primaire et secondaire sont associés à un risque plus important de monoparentalité marié et non marié. Aussi, dans l'étude de la monoparentalité en Afrique subsaharienne, Ouédraogo (2017) a montré qu'au Burkina Faso, le risque d'être en situation de monoparentalité est 32,4% et 62,1% plus important respectivement pour les femmes ayant le niveau d'instruction primaire et celles qui ont le niveau d'instruction secondaire comparativement aux femmes qui sont sans aucun niveau d'instruction. Cependant, d'autres études au Burkina Faso n'ont pas montré d'effet de causalité. Par exemple, il a été trouvé que les femmes en situation de monoparentalité ayant un niveau d'instruction primaire ou n'ayant aucun niveau d'instruction constituent la catégorie de monoparentalité la plus importante en termes de fréquence (Wayack Pambè & Moussa, 2014). Le risque plus important des femmes d'être en situation de monoparentalité au Burkina Faso pourrait s'expliquer par deux faits. Premièrement, le risque de divorce est plus important chez les instruites comparativement à celles qui ne sont pas instruites (Gnoumou Thiombiano, 2017). Deuxièmement, la plupart des mères célibataires sont arrivées dans la ville de Ouagadougou pour des études et elles choisissent l'indépendance en toute connaissance de cause (Moguéro & al., 2018).

❖ **Rôle du milieu de résidence**

S'agissant du milieu de résidence, des études ont montré que la monoparentalité est un phénomène plus urbain (Ouédraogo, 2017). En effet, Delaunay & al. (2018a) ont trouvé que les individus en situation de monoparentalité non mariée ont plus de chance de se trouver dans les capitales et les autres villes que dans le milieu rural. Aussi, au Burkina Faso, la proportion des enfants de milieu urbain résidant aux côtés de leur mère est presque deux fois supérieure à celle des enfants du milieu rural (Miangotar & LeGrand, 2013). Cette même étude a trouvé que résider en milieu urbain accroît la probabilité de résider dans des ménages monoparentaux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les niveaux de fécondité prémaritale sont plus importants dans les villes (Delaunay & al., 2018).

1.2.1.b.ii) Le rôle des caractéristiques socioéconomiques

Plusieurs études ont montré l'influence du niveau du ménage, du statut professionnel et de la religion de l'individu sur la probabilité pour un individu d'être en situation de monoparentalité (Delaunay & al., 2018a ; Odimegwu & al., 2017 ; Wayack Pambè & Moussa, 2014 ; Antoine, 2006).

❖ **Rôle du niveau de vie économique**

Pour ce qui est du niveau de vie économique, des études au Burkina Faso ont montré qu'il est un facteur qui détermine la richesse des ménages monoparentaux. En effet, dans leur étude sur les inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou, Wayack Pambè & Moussa ont trouvé que les ménages dirigés par une femme sont plus associés aux ménages ayant de mauvaises conditions de vie. Dans cette même étude, les auteurs expliquent cela essentiellement par l'absence d'un conjoint masculin. Aussi, d'autres études ont montré qu'au Burkina Faso, les individus pauvres ont plus de risques d'être en situation de monoparentalité non mariée (Delaunay & al., 2018a).

❖ **Rôle du statut professionnel**

S'agissant du statut professionnel, dans une étude sur les femmes seules chefs de ménage à Dakar et à Ouagadougou, Moguérou & al. (2018) ont trouvé qu'à Ouagadougou la plupart des femmes chefs de ménage célibataires qui travaillent sont des employées, tandis que les femmes mariées et les veuves chefs de ménage sont des travailleuses indépendantes. Aussi, dans son étude d'analyse biographique de la transformation des modèles matrimoniaux dans quatre capitales africaines (Antananarivo, Dakar, Lomé et Yaoundé), Antoine (2006) a montré qu'à Dakar les périodes de chômage accélèrent trois fois le divorce. Or le divorce est un facteur direct de la monoparentalité.

❖ **Rôle de la religion**

Enfin, tout comme le statut professionnel, la religion aussi influence la probabilité d'être en situation de monoparentalité. En effet, des études ont montré que, au Burkina Faso, les faibles taux des femmes chefs de ménage s'expliqueraient par l'importance de la religion musulmane (Pilon & al., 1997) qui encourage la polygamie cohabitante. De plus, dans d'autres contextes, il a été montré que la religion influence la monoparentalité. En effet, au Gabon et Sawziland, la religion catholique est corrélée positivement avec la maternité célibataire (Odimegwu & al., 2017).

1.2.1.c. Les conséquences de la monoparentalité

Des études ont montré que le fait d'être en situation de monoparentalité peut engendrer des conséquences économiques sur le ménage et induit des conséquences psychologiques sur le mono-parent et sur les enfants (Delorme & Jacob, 2019). Dans cette section nous allons

présenter les effets de la monoparentalité sur le ménage dans un premier temps. Ensuite, nous allons présenter des travaux sur le mono-parent et l'enfant.

1.2.1.c.i) L'effet de la monoparentalité sur le ménage

L'effet de la monoparentalité sur le ménage a souvent été étudié dans l'hypothèse d'une vulnérabilité économique des ménages dirigés par les femmes (Camara, 2019 ; Wayack Pambè & Moussa, 2014). En effet, dans leur étude intitulée « *Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : entre déterminisme et spécificités* », Wayack Pambè & Moussa (2014) ont montré que les ménages monoparentaux isolés composés d'une femme seule avec uniquement ses enfants mineurs ont deux fois plus de chances d'être classés dans la catégorie « pauvre » que les ménages monoparentaux féminins avec une structure familiale de forme élargie. Cela pourrait s'expliquer par l'absence d'un conjoint masculin qui subvient aux besoins du ménage. Aussi, dans une étude qualitative sur les filles mères à Ouahigouya, au Burkina Faso, Lefebvre (2007) a trouvé que la maternité célibataire empêchait les filles de travailler. En effet, une enquêtée disait : « *Quand on n'a pas d'enfant, on a plus de temps pour travailler, avoir de l'argent...* ». En plus de cela, s'ajoute le manque des garderies, ce qui pourrait empêcher la mère de travailler pour qu'elle soit financièrement indépendante.

Cependant, des études ont montré que vivre dans un ménage monoparental n'est pas forcément mauvais (Wayack Pambè & Pilon, 2011). En effet, au Bénin dans une étude sur la transmission intergénérationnelle du fonctionnement familial lié à la monoparentalité à Cotonou, Niangbe & al., (2014) ont trouvé que les mères monoparentales avaient un statut socio-économique élevé ou moyen. Dans ce cas, certaines mères monoparentales affirment bénéficier de la solidarité de la part des autres membres de la famille depuis leur entrée en séquence monoparentale.

1.2.1.c.ii) L'effet de la monoparentalité sur les enfants et le mono-parent

Les conséquences de la monoparentalité sur les enfants ont été abordées dans la littérature. Les conséquences les plus étudiées sont l'effet de la monoparentalité sur la scolarisation des enfants, la santé des enfants et les conséquences psychologiques (Moguéro & al., 2018 ; Cadart, 2004).

❖ Conséquences sur la scolarisation des enfants

S'agissant des conséquences de la monoparentalité sur la scolarisation des enfants, des études au Burkina Faso ont montré que les enfants des femmes chefs de ménage sont plus susceptibles d'être scolarisés. Puisque, dans une étude sur le sexe du chef de ménage et les inégalités scolaires à Ouagadougou, Wayack Pambè & Pilon (2011) ont montré qu'une fille âgée de 3 à 4 ans a 1,8 fois plus de chances de fréquenter une structure préscolaire, et un garçon près de deux fois plus, s'ils résident dans un ménage dirigé par une femme plutôt que par un homme. La même étude a trouvé que les garçons qui vivent dans les ménages dont le chef est une femme ont respectivement 1,3 et 1,5 fois plus de chances d'être scolarisés au primaire que les autres garçons dans les tranches d'âge de 7-12 ans et de 13-16 ans. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par des femmes abritent les proportions les plus élevées d'enfants avec au moins un parent corésident, ou d'enfants apparentés au chef de ménage, ce qui peut laisser supposer qu'elles sont aidées par leurs parents biologiques pour l'entretien de leurs enfants (Wayack Pambè & Pilon, 2011). Cependant à Abidjan, Camara (2019), dans son étude intitulé « *Monoparentalité ET Réussite Scolaire A Abidjan : Cas Des Enfants De L'association Des Femmes Veuves De Yopougon* » a trouvé que les enfants des mères monoparentales réussissaient moins au secondaire, en raison non seulement du faible niveau d'instruction de leur mère (ce qui les empêche d'encadrer leurs enfants), et de la

situation économique de cette dernière (qui ne leur permet pas d'engager un répétiteur à domicile). Une autre étude au Burkina a montré que les chances relatives de scolarisation des enfants diminuent de 63 % au cours des deux premières années suivant le décès du père, et cette diminution reste importante (36%) même les années suivantes (Gnoumou-Thiombiano & al., 2013). Dans une certaine mesure, cette constatation pourrait être due à la forte tendance des orphelins à être placés en famille d'accueil et à la forte probabilité qu'ils vivent dans des ménages plus pauvres (Case & al., 2004). En effet, le père est souvent le principal pourvoyeur de ressources du ménage, et les normes sociales dans une grande partie de l'Afrique lui imposent une lourde responsabilité dans le financement de l'éducation de ses enfants (Lloyd et Gage-Brandon 1994).

❖ **Conséquences sur la santé des enfants**

Quant à l'effet de la monoparentalité sur la santé des enfants, des études ont prouvé que les enfants des mères monoparentales ont plus de risques de mourir (Clark & Dana, 2013). Effectivement, dans son étude sur la maternité célibataire et mortalité néonatale et infantile en Sierra Leone, Burkina Faso et au Burundi, Izugbara (2016) a montré qu'au Burkina Faso les mères célibataires avaient significativement 4,4 fois plus de chances de déclarer un décès néonatal que les femmes mariées. En ce qui concerne la mortalité infantile, les mères célibataires étaient significativement 3,7 fois plus susceptibles que les femmes mariées de connaître une mortalité infantile. Aussi, il a été montré qu'au Burkina Faso les enfants de parents divorcés présentent un risque de mortalité estimé plus élevé avant l'âge de 5 ans que ceux qui vivent avec des mères mariées, un effet qui est important et significatif pendant les deux premières années suivant le divorce (Gnoumou-Thiombiano & al., 2013). Cela pourrait s'expliquer par le fait que, au Burkina Faso, les enfants sont généralement perçus comme appartenant à leur père ; et lorsqu'un couple divorce, la résidence étant virilocale, la femme déménage généralement en laissant ses enfants, parfois à un jeune âge, à la charge du père (Gnoumou-Thiombiano & al., 2013).

❖ **Conséquences psychologiques**

Enfin, une situation de monoparentalité pourrait créer des conséquences psychologiques non seulement sur le mono-parent mais aussi sur les enfants. Des études ont montré que la monoparentalité fait souffrir l'enfant et nuit à son développement (Cadart, 2004). A Abidjan, Camara (2019) a trouvé que l'absence d'autorité paternelle induit parfois des comportements d'indisciplines chez les élèves préjudiciables à la bonne marche de leurs études. A Dakar, Moguérour & al. (2018), dans leur étude intitulée « *Single women household heads in Dakar and Ouagadougou : material conditions and subjective experience of an atypical situation* », ont trouvé que les femmes sénégalaises chefs de ménage célibataires sont moins heureuses et sont dans l'attente anxieuse de se marier. Par contre, les femmes burkinabés chefs de ménage célibataires ont pris la responsabilité de leur situation et ont choisi l'indépendance en toute connaissance de cause. En fait, la stigmatisation du célibat est plus forte à Dakar qu'à Ouagadougou. La pression sociale rend souvent la vie des femmes africaines célibataires difficiles, et elles ne conçoivent un avenir en tant qu'épouses et mères (Moguérour & al., 2018).

1.2.2. Problématique

Les ménages monoparentaux féminins sont souvent considérés pauvres du fait de l'absence d'un conjoint qui subvient aux besoins du ménage (Wayack Pambè & Moussa, 2014). En considérant que "l'union fait la force", être seul pourrait certainement rendre faible économiquement le ménage. La scolarisation des enfants pourrait ainsi subir des conséquences négatives. En effet, le niveau de vie économique est un moyen d'émancipation

des membres du ménage dont un meilleur moyen de vie du ménage est un moyen d'accès à l'éducation (Ouédraogo, 2017).

Cependant, fort de constater que la monoparentalité est souvent synonyme de précarité en Afrique, on oublie souvent de définir qui sont ces personnes à la tête de ces ménages monoparentaux (Delorme & Jacob, 2019). Au sein même des ménages monoparentaux, il peut y avoir des inégalités. En effet, Delaunay & al. (2018a) dans le contexte burkinabé ont prouvé que parmi les individus en situation de monoparentalité, ceux qui sont pauvres ont plus de risques d'être en situation de monoparentalité non mariée (Delaunay & al., 2018a).

Nos lectures montrent que très peu d'études sur les ménages monoparentaux considèrent qu'ils sont hétérogènes. Notre étude a pour objectif principal de montrer les différences socioéconomiques et de scolarisation des enfants des ménages selon le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité. Cela nous permettra de comparer les individus mariés et les non mariés en matière de richesse et de scolarisation des enfants de leurs ménages.

Afin d'atteindre notre objectif, nous émettons les trois (3) hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : il existe une relation entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et la richesse de leur ménage. En effet, la littérature nous indique que les ménages pauvres ont plus de risques d'être en situation de monoparentalité non mariée (Delaunay & al., 2018a)

Hypothèse 2 : il n'existe pas de relation entre le statut matrimonial des individus monoparentaux chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage. En effet, nos lectures nous indiquent que les enfants sont mieux scolarisés du fait que le ménage soit dirigé par une femme peu importe son statut matrimonial (Wayack Pambè & Pilon, 2011).

Hypothèse 3 : les individus veufs dirigent des ménages plus pauvres et scolarisent moins les enfants âgés de 6 à 16 ans de leur ménage par rapport à ceux qui vivent en union.

Dans un premier temps, nous allons tester les hypothèses ci-dessus en considérant uniquement les femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans. Enfin, nous allons tester les mêmes hypothèses pour la richesse des ménages sur l'ensemble des individus en situation de monoparentalité. Mais, en ce qui concerne la scolarisation des enfants dans cette dernière partie, nous allons tester nos hypothèses pour les enfants âgés de 6 à 16 ans vivants dans les ménages monoparentaux des hommes chefs de ménage uniquement.

Partie II : Analyse de la monoparentalité des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans au Burkina Faso

Cette deuxième partie a pour objectif d'étudier les différences des ménages monoparentaux dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans en matière de richesse et de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans leur ménage. Une méthodologie sur les différences économiques et de scolarisation des femmes chefs de ménage a été mise en place par Delorme & Jacob (2019) sur le Kenya. Cette méthodologie a été mise en place lors de leur TER (Travail encadré de recherche) en première année de master avec l'encadrement de Madame Golaz, au Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED). Nous appliquons la démarche, déjà mise en place par Delorme & Jacob (2019), au contexte du Burkina Faso. Les deux pays sont tous de l'Afrique subsaharienne, mais dans deux régions opposées, le Kenya anglophone à l'Est et le Burkina Faso francophone à l'Ouest.

Chapitre I : Méthodologie

Comme nous l'avons signalé précédemment, nous allons adapter la méthodologie que Delorme & Jacob (2019) ont proposée dans leur rapport de TER de M1 sur le Kenya. Nous reprenons cette méthodologie dans le cas du Burkina Faso.

Dans cette partie de méthodologie nous présenterons les définitions de nos notions clés. Ensuite, nous ferons un focus sur les données utilisées et nous allons détailler les méthodes d'analyses mises en œuvre pour vérifier nos hypothèses méthodes et hypothèses. Enfin, nous terminons par une description de la création de la table de travail puis les difficultés que nous avons rencontrées.

2.1.1. Définitions des notions clés

Nous nous sommes inspiré des définitions données dans le recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologie utilisée dans le système statistique national du Burkina Faso (INSD, 2009) pour les deux premières définitions. Quant à la définition de l'enfant, nous retenons celle donnée dans le questionnaire ménage de l'enquête Démographique et de Santé (INSD, 2010). Les autres définitions sont celles que Delorme & Jacob (2019) ont défini dans leur TER à partir du livre de Tichit (Delorme & Jacob, 2019).

- **Ménage (Household) :** Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM) **Chef du ménage (Household Head) :** Personne de référence reconnue comme telle par les autres membres.
- **Enfant :** l'enfant est défini comme une personne âgée entre 0 et 17 ans.
- **Noyau familial principal :** noyau du chef de ménage **composé du chef de ménage, son ou ses conjoints et ses enfants.**
- **Noyau familial :** il est formé d'un couple avec ou sans enfants ; il peut également être constitué d'un adulte parent d'au moins un enfant mineur corésidant (qui résident ensemble).
- **Noyau conjugal :** noyau familial composé d'un couple homme-femme corésidant (qui résident ensemble), quel que soit leur statut matrimonial.
- **Noyau recomposé :** noyau familial composé d'au moins un enfant et d'un de ses parents biologiques résidant et dont le conjoint n'est pas parent de l'enfant.
- **Noyau monoparental :** noyau familial composé d'un enfant et d'un de ses parents résidant sans conjoint.
-

2.1.2. Données

Les données que nous utilisons dans cette première partie sont issues de la quatrième Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV) qui a été réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en collaboration avec le programme mondial des Enquêtes Démographiques et de Santé (MEASURE DHS) de ICF International, du Laboratoire du centre régional de transfusion sanguine de Ouagadougou (CRTS/O) et du Laboratoire du centre national de recherche et de formation sur le paludisme (CNRFP) en 2010.

Les données de l'EDSBF-IV sont représentatives au niveau régional. Cette enquête a été faite sur un échantillon basé sur un sondage par grappes, stratifié à deux degrés. L'unité primaire de sondage est la grappe, encore appelé zone de dénombrement (ZD) telle que définie au

Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006 (INSD, 2010). L'échantillon a été tiré indépendamment dans chaque strate. Au premier degré, 574 grappes ont été tirées avec une probabilité proportionnelle à la taille de chacune d'elle en nombre de ménages estimés dans la grappe pendant l'opération de cartographie au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006. Au deuxième degré, 14947 ménages ont été sélectionnés. Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans révolus (résidentes habituelles ou visiteuses) qui se trouvaient dans les ménages sélectionnés ont été enquêtées individuellement. Toutes les grappes sélectionnées ont pu être enquêtées au cours de l'EDSBF-IV. Parmi les 14947 ménages tirés, 14536 ménages ont été identifiés au moment de l'enquête. Parmi ces 14536 ménages, 14424 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 99%.

L'objectif principal de cette enquête était d'estimer de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques et sanitaires au niveau de l'ensemble et au niveau des sous-populations des femmes de 15 à 49 ans, des enfants de moins de 18 ans et des hommes de 15 à 59 ans. Notre étude concerne les femmes chefs de ménage de 15 à 49 ans et les enfants de leur ménage âgés de 6 à 16 ans, donc les données sont adaptées à l'étude.

2.1.3. Méthodes et hypothèses

Les méthodes d'analyse utilisées dans cette partie sont essentiellement descriptives et explicatives. En effet, nous faisons des analyses univariées et bivariées pour comparer les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint à celles non mariées et veuves. Afin de confirmer ou d'infirmer les relations établies, nous utilisons le test de Khi-deux et d'ANOVA (l'analyse de la variance) à un facteur. Après les analyses univariées et bivariées, nous réalisons une régression logistique sur la richesse des ménages et sur la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans.

Dans un premier temps nous étudions le lien entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la richesse de leurs ménages respectifs en émettant l'hypothèse suivante :

Hypothèse1 : il existe une relation entre le statut matrimonial et la richesse du ménage dirigé par une femme. En effet, la littérature nous indique qu'un ménage dirigé par une femme est plus associé à des mauvaises conditions de vie (Wayack Pambè & Moussa, 2014).

Ensuite, nous analysons le lien entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans. Notre hypothèse est la suivante :

Hypothèse2 : il n'existe pas de relation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage.

Enfin, nous posons une troisième hypothèse sur la modélisation :

Hypothèse 3 : les femmes veuves âgées de 15 à 49 ans dirigent des ménages plus pauvres et scolarisent moins les enfants de leur ménage âgés de 6 à 16 ans par rapport aux femmes en union.

2.1.4. Création de la table de travail

Pour tester nos deux hypothèses il nous faut une table adaptée à notre population d'étude. Notre objectif est d'étudier l'influence du statut matrimonial des femmes chefs de ménage sur la richesse et la scolarisation des enfants de leur ménage. En ligne on aura forcément les ménages que ces femmes dirigent. Pour avoir une table pareille, il nous faut utiliser le questionnaire « ménage ». Cependant, des variables comme le statut matrimonial et toutes les caractéristiques de la femme sont définies dans la table « femme ». Il est donc nécessaire pour

nous de fusionner ces deux tables. Mais, avant de passer à la fusion des deux tables, il nous faut choisir les différentes variables nécessaires aux analyses prévues car chaque table renferme une multitude de variables. Pour la sélection des variables et la construction de la table finale, nous procédons par étape.

Etape 1 : Sélection des variables dans les deux tables

Tableau 1: Table ménage

Variables		Libellé dans la base	Traduction
Variables d'identifications	HV001	Cluster number	Le numéro de la grappe
	HV002	Household number	Le numéro du ménage est le numéro identifiant le ménage au sein de la grappe
	HV003	Respondent's line number	Le numéro de ligne du répondant
Variables liées aux femmes	HV220	Age of head of household	Age des femmes
	HV009	Number of household members	Taille ménage
	HV025	Type of place of residence	Lieu de résidence (urbain-rural)
Variables liées aux bien du ménage	HV270	Wealth index	Indice de richesse
Variables liées à l'éducation	HV121	Member attended school during	Fréquente l'école pendant l'année scolaire en cours
	HV125	Member attended school during previous school year	A fréquenter l'école pendant l'année scolaire précédente
	HV110	Member still in school	Membre toujours scolarisé
	HV129	School attendance status	Statut de fréquentation scolaire

La table ménage nous présente en ligne les ménages et en colonnes les variables. Parmi ces variables, on a les caractéristiques du ménage (les biens du ménage, source d'eau potable, etc.) et la liste exhaustive des membres du ménage (leur âge, leur sexe, leur relation avec le chef de ménage, leur éducation, etc.). Nous sélectionnons toutes les variables utiles dans notre étude y compris les variables HV001 et HV002 qui vont servir à la jointure avec la table femme. Après avoir sélectionné les variables qui nous intéressent, on obtient exactement 14 424 ménages. Il faut noter que la particularité de la table ménage de l'EDSBF-MIS IV est que chaque ménage a la possibilité d'avoir une taille maximale de 49 personnes. Cela veut dire que pour une variable comme HV110 qui représente l'éducation des membres du ménage sera dupliquée quarante-neuf fois sous la forme HV110_01 à HV110_49.

Tableau 2: Table Femme

Variables	Libellé dans la base	Traduction	Modalités
V001	Cluster number	Le numéro de la grappe
V002	Household number	Le numéro du ménage est le numéro identifiant le ménage au sein de la grappe
V034	Line number of husband	Numéro de ligne du mari	
V501	Current marital status	Statut matrimonial actuel	0-Jamais en union 1-marié 2-Vivre avec son partenaire 3-Veuve 4-Divorcé 5-Ne vivent plus ensemble/ séparés
V503	Number of unions	Nombre d'unions	1-Une fois 2-plus d'une fois
V504	Currently residing with husband/partner	Actuellement résident avec son mari /partenaire	1-Vivre avec elle 2-Séjour à l'étranger

Quant à la table femme, elle contient toutes les caractéristiques des femmes sous forme de variables en colonne et chaque ligne représente une femme. La variable liée aux femmes qui nous intéresse le plus est le statut matrimonial (V501). Comme les femmes sont en ligne dans la table femme et les ménages en colonne dans la table ménage (49 membres au maximum), il faut trouver un système pour décomposer toutes les variables sélectionnées dans la table femme en des vecteurs de 49 colonnes et 49 lignes. Pour ce faire nous utilisons la commande « array » du logiciel SAS. Une fois cela terminé, nous passons à l'étape suivante qui est la fusion des deux tables.

Etape 2 : Fusion des deux tables

Sous le logiciel SAS, la fusion des deux tables, à savoir la table ménage et la table femme, se fait via la commande « Merge ». Les variables communes sont d'une part, HV001 (numéro de la grappe) de la table ménage et V001 (numéro de la grappe) de la table femme et d'autres part HV002 (le numéro du ménage qui identifie le ménage au sein de la grappe) de la table ménage et V002 (le numéro du ménage qui identifie le ménage au sein de la grappe) de la table femme. Une fois nos deux tables fusionnées et comportant toutes les variables dont nous avons besoin, nous passons à la création des typologies de ménage.

Etape 3 : Création des typologies de ménages

Comme nous l'avons précédemment dit, la typologie de ménage que Delorme & Jacob (2019) ont considéré est celle proposée par Christine Tichit (2008). On identifie tous les enfants du noyau principal à l'aide de variables compteurs. Ensuite, on garde les enfants qui ont un statut de résident et ont leur père et /ou leur mère résidents. Pour le noyau principal monoparental, l'enfant doit résider soit avec le père ou la mère et être âgé entre 0 et 17 ans révolu. Puisque dans le cas du Burkina Faso, c'est pour cette tranche d'âge que l'on dispose des

renseignements sur le statut de résidence et le lien biologique avec la mère et le père. Enfin, nous passons à la création de la table finale.

Etape 4 : Création de la table finale

Une fois les typologies créées, nous procédons à la création de la table finale qui servira de base pour la création de la table scolarisation. Etant donné que nous nous intéressons aux femmes chefs de ménage, nous gardons uniquement les ménages dirigés par une femme. Au total nous comptons 1506 ménages dans ce cas.

Mais, ce n'est pas le critère chef de ménage femme seul qui nous intéresse, il y a aussi le type de noyau principal qui entre en jeu, c'est-à-dire le fait que la femme ait au moins un enfant avec elle dans le ménage. En prenant en compte ce dernier critère, on totalise 877 ménages monoparentaux dirigés par une femme.

Aussi, la base femme ne contient que des femmes âgées de 15 à 49 ans. Cela fait ressortir des valeurs manquantes lors de la fusion avec la table ménage pour celles ayant plus de 49 ans.

Enfin, lors de l'enquête EDS du Burkina Faso lorsque la femme chef de ménage est absente ou incapable de répondre aux questions, c'est une autre femme qui répond à sa place.

Pour harmoniser et avoir des résultats qui soient le plus possible proches de la réalité dans ce cas précis, nous décidons de ne garder que les ménages dirigés par des femmes âgées de 15 à 49 ans en situation de monoparentalité, dans lesquels c'est la femme chef de ménage qui a répondu aux questions. Cela nous donne un effectif de 700 ménages monoparentaux dirigé par une femme âgée de 15 à 49 ans.

Nous perdons de l'information en ne tenant pas compte des ménages dans lesquels la femme chef de ménage n'a pas répondu aux questions. Cela pourrait introduire des biais dans nos analyses. Cependant, nous pensons que ces biais sont moins dangereux que ceux causés par la femme qui n'est pas chef de ménage. En effet, les réponses que la femme qui n'est pas chef de ménage ne sont pas systématiquement égales aux réponses qu'aurait données la femme chef de ménage.

2.1.5. Les difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée était l'application du programme SAS aux données de l'Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso (EDSBF). Le programme SAS que nous avons utilisé a été mis en œuvre par Delorme & Jacob (2019) lors de leur TER (Travail encadré de recherche) de M1 avec Madame Golaz. En effet, le programme a été réalisé sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé du Kenya (EDSK) qui prévoit au plus 23 membres par ménage. Or celui de Burkina Faso prévoit au plus 49 membres par ménage. Cela s'explique par le fait que les deux pays n'ont pas la même définition du ménage. La définition du ménage au Burkina Faso est plus large.

Enfin, la définition de la monoparentalité que Delorme & Jacob ont utilisée n'est pas perceptible car n'apparaît pas clairement ni dans le rapport ni dans le programme SAS. Il s'agit exactement de l'âge limite des enfants du mono-parent. On s'est rendu compte plus tard que c'est la tranche d'âge que l'EDS donne pour les enfants dans chaque pays. Pour le Burkina Faso, un individu est considéré comme enfant s'il a entre 0 et 17 ans.

Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptive

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats descriptifs sur les femmes chefs de ménage. Dans un premier temps, nous présentons les caractéristiques de notre table de travail et quelques relations entre le statut matrimonial et ces caractéristiques. Ensuite, nous étudions les différences socioéconomiques des ménages dirigés par les femmes. Enfin, nous présentons les analyses sur les différences de scolarisation des enfants âgés entre 6 et 16 ans vivant dans les ménages dirigés par les femmes.

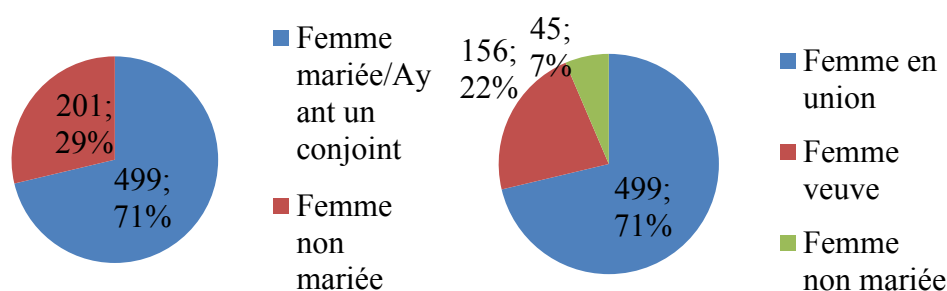
2.2.1. Caractéristique de la table de travail et relation entre le statut matrimonial et quelques caractéristiques des femmes chefs de ménage

Tout d'abord, nous présenterons les caractéristiques matrimoniales des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans, ensuite leur âge, puis la taille de leur ménage. Enfin, nous présenterons la répartition de ces femmes en fonction de leur lieu de résidence puis nous terminons par la richesse de leur ménage.

2.2.1.a. Statut matrimonial des femmes chefs de ménage

D'après la figure 1, on remarque que 71% des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans sont en union contre 29% de non mariées. Parmi les non mariées, 22% (sur le total des femmes chefs de ménage) sont veuves contre seulement 7% des femmes chefs de ménage célibataires. On constate clairement que parmi nos ménages monoparentaux, la majorité est en union. La proportion moins élevée de femmes chefs de ménage non mariées pourrait s'expliquer par le fait qu'on n'a pas pris en compte les femmes chefs de ménage de 50 ans et plus. Or au Burkina Faso, cette tranche d'âge renferme la plus grande fréquence des femmes célibataires et veuves chefs de ménage (Wayack Pambè & Pilon, 2011).

Figure 1: Répartition des femmes chef de ménage âgées de 15 à 49 ans selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités



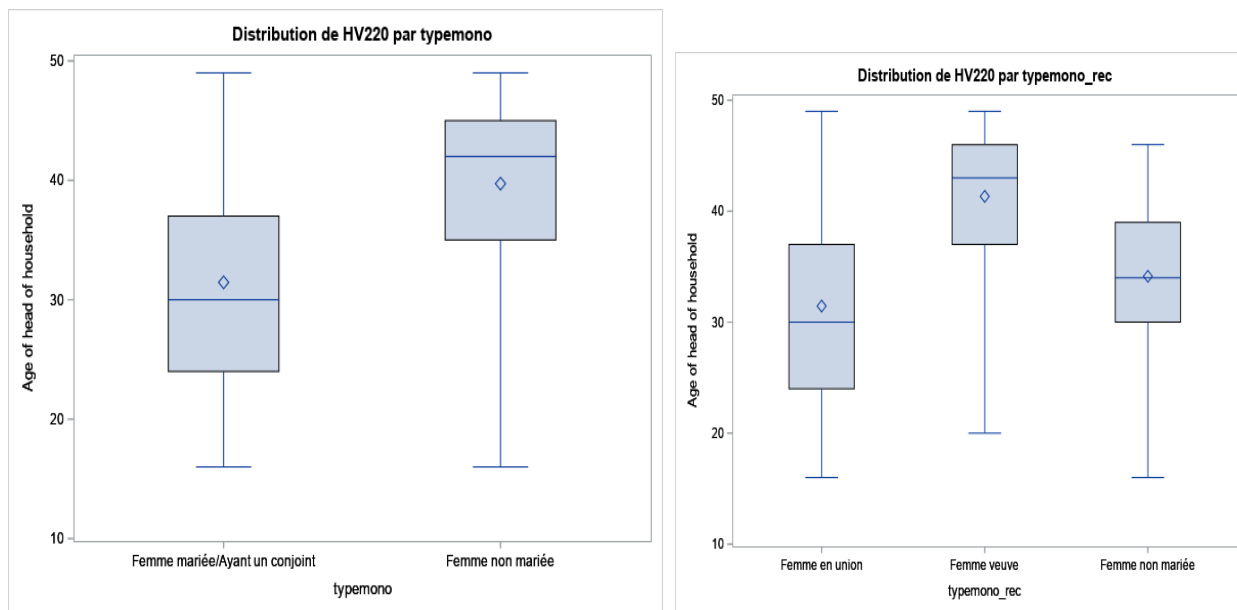
2.2.1.b. Age des femmes chefs de ménage et statut matrimonial

Il y a une nette différence entre les deux catégories des femmes chefs de ménage, mariées et non mariées (figure 2). Les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint sont plus jeunes que les femmes non mariées. Etant donné que nous avons réuni les femmes chefs de ménage célibataires et veuves dans la même catégorie de non mariées, il est normal que les

femmes de cette catégorie soient plus âgées que les femmes mariées/ayant un conjoint car au Burkina Faso, la plupart (72%) des femmes chefs de ménage célibataires ou veuves ont plus de 45 ans (Wayack Pambè & Moussa, 2014).

Aussi, lorsqu'on considère trois modalités pour la variable statut matrimonial, on constate une grande différence d'âge entre ces trois catégories. Notamment, les veuves se détachent du lot. Les veuves ont une moyenne d'âge au-dessus de la quarantaine tandis que les femmes en union et les célibataires semblent plus jeunes, elles ont en moyenne autour de la trentaine.

Figure 2: Box plot des âges des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités



Pour vérifier nos résultats selon lesquels il y a un lien entre l'âge et le statut matrimonial des femmes chefs de ménage, nous utilisons un test ANOVA à un facteur. L'ANOVA va vérifier si le facteur « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » joue un rôle sur la moyenne d'âge de ces femmes. Puisqu'il s'agit de la relation entre une variable quantitative dite variable d'intérêt (ici l'âge de la femme chef de ménage) et une variable dite facteur (ici statut matrimonial de la femme chef de ménage).

Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : La moyenne d'âge d'une femme chef de ménage mariée/ayant un conjoint est la même qu'une femme non mariée (la moyenne d'âge d'une femme chef de ménage en union est la même qu'une femme veuve qui est aussi la même qu'une femme célibataire), qui est aussi la même que la moyenne d'âge global des femmes chefs de ménage. C'est-à-dire que le « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » n'est pas corrélé à la variable âge.
- H_1 : Au moins une des moyennes d'âge des femmes chefs de ménage est différente de la moyenne globale de ces femmes.

Nous obtenons une p-value qui est inférieure à 0.0001 dans les deux cas (peu importe le nombre de modalités considérées pour la variable statut matrimonial), donc au risque de première espèce $\alpha=5\%$, nous rejetons l'hypothèse nulle H_0 , et concluons que le statut matrimonial de la femme chef de ménage et l'âge sont corrélés (Figure 3). Les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint ont tendance à être plus jeunes que les femmes chefs

de ménage non mariées qui ont aussi tendance à être plus jeunes que les femmes chefs de ménage veuves.

Figure 3: Résultats du test d'ANOVA entre l'âge des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial en deux ou trois modalités

Source	DDL	Anova SS	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
HV220	33	31.73143731	0.96155871	5.74	<.0001

Source	DDL	Anova SS	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
HV220	33	37.96923824	1.15058298	3.62	<.0001

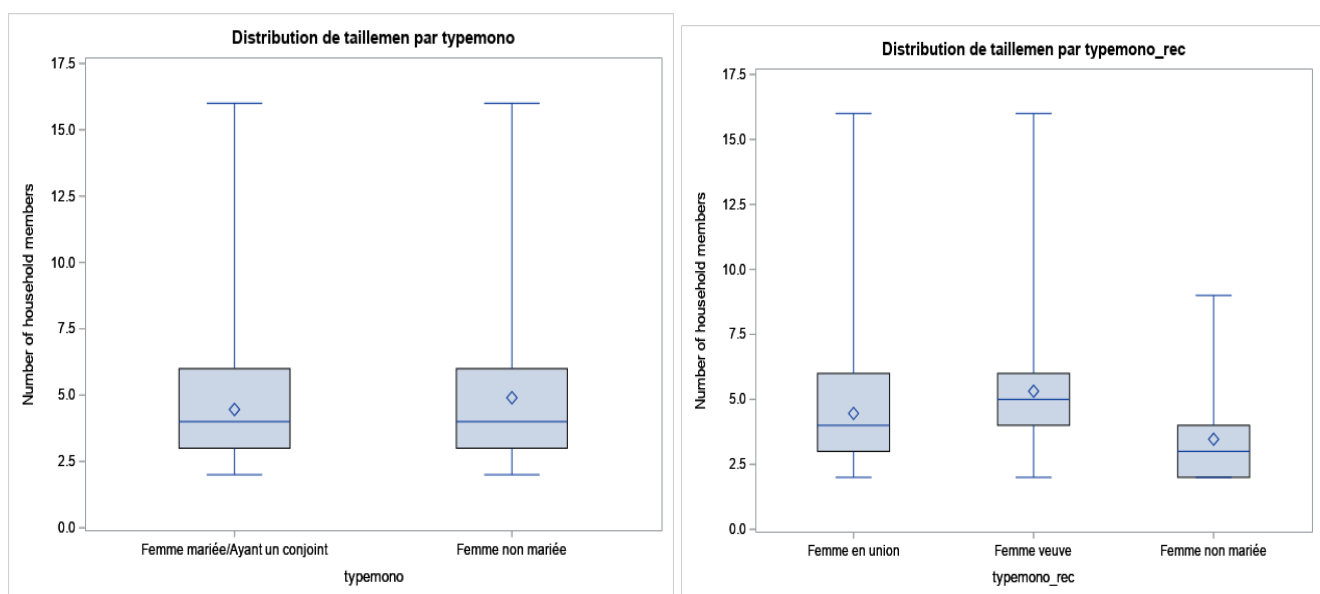
2.2.1.c. Taille des ménages des femmes chefs de ménage et statut matrimonial

Selon la figure 4 en considérant les femmes chefs de ménage mariées et non mariées, nous constatons que le nombre moyen de la taille du ménage des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial est assez similaire. Cependant, on remarque que pour la catégorie non mariée, la moyenne et la médiane de la taille du ménage sont éloignées. Cela montre qu'il y a des disparités au sein de ce groupe.

Lorsqu'on considère les femmes chefs de ménage mariées, veuves et non mariées, on remarque une différence plus nette de la taille du ménage des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial. Ainsi, les veuves dirigent des ménages de taille moyenne de plus 5 personnes. Les femmes mariées ou en union quant à elles dirigent des ménages de taille d'un peu plus de 4 personnes en moyenne. Enfin, les femmes célibataires chefs de ménage dirigent en moyenne près de 3 personnes par ménage.

Pour vérifier la relation effective entre le statut marital des femmes chefs de ménage et la taille moyenne de leur ménage, nous réalisons un test ANOVA à un facteur, le facteur étant le « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » et la variable d'intérêt la taille du ménage qui est quantitative (Figure 5).

Figure 4: Box plot de la taille du ménage des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux ou trois modalités



Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : La taille moyenne du ménage d'une femme chef de ménage mariée / ayant un conjoint est la même qu'une femme non mariée (la taille moyenne du ménage d'une femme chef de ménage en union est la même qu'une veuve qui est aussi la même qu'une femme célibataire) qui est également la même que la taille moyenne d'un ménage de manière globale. C'est-à-dire que le facteur « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » et la taille moyenne du ménage ne sont pas corrélés.
- H_1 : Au moins une des moyennes du facteur « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » est différente de la moyenne globale de la taille du ménage.

Au risque $\alpha=5\%$, nous obtenons une p-value=0.0275. Alors, on rejette H_0 . Au risque de première espèce $\alpha=5\%$, le facteur « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » et la taille moyenne de leur ménage sont significativement corrélés. Une femme chef de ménage mariée / ayant un conjoint a tendance à avoir un ménage moins grand qu'une femme chef de ménage non mariée. C'est logique puisque les femmes mariées ou ayant un conjoint sont plus jeunes et ne vivent pas avec leur conjoint, elles ont donc moins de chances d'avoir beaucoup d'enfants que les veuves plus âgées qui ont peut-être eu plus d'enfants.

Par contre, en considérant trois modalités du statut matrimonial des femmes chefs de ménage, on obtient une p-valeur qui est largement supérieure à 5%. Cela signifie que sous l'hypothèse nulle, on n'a pas pu mettre en évidence une relation statistiquement significative du statut matrimonial en trois modalités sur la taille du ménage que dirigent ces femmes-là.

Tout comme l'âge et la taille du ménage des femmes chefs de ménage, nous chercherons dans ce que suit à vérifier s'il y a une relation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et leur milieu de résidence.

Figure 5: Résultats du test d'ANOVA entre la taille de ménage des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial en deux ou trois modalités

Source	DDL	Anova SS	Carré moyen	Valeur F	Pr > F	Source	DDL	Anova SS	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
taillemen	13	4.97260155	0.38250781	1.90	0.0275	taillemen	13	3.30246314	0.25403563	0.71	0.7567

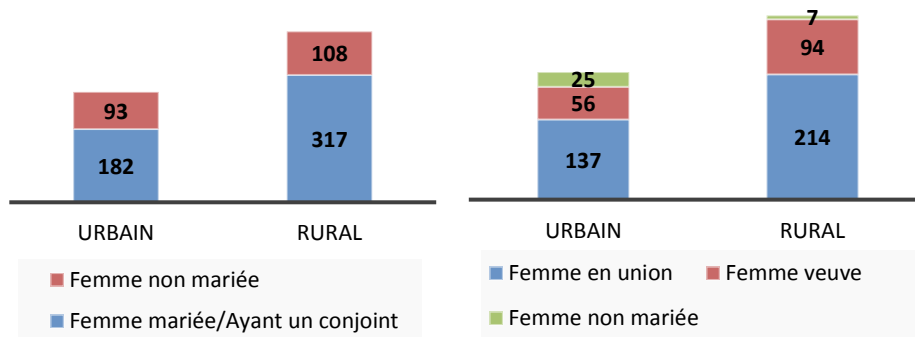
2.2.1.d. Lieu de résidence des femmes chefs de ménage et statut matrimonial

La figure 6 nous présente l'histogramme empilé à 100% des variables milieu de résidence des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial. De cette figure on constate que les ménages monoparentaux des femmes chefs de ménage sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cependant, en observant les modalités des variables, on constate que les femmes chefs de ménage non mariées ont plus tendance à être en milieu urbain qu'en milieu rural. Cela va dans la logique des résultats de Delaunay & al. (2018a). En effet, ils ont montré que les individus en situation de monoparentalité non mariés ont plus de chances de se trouver dans les capitales et les autres villes que dans le milieu rural.

En considérant trois modalités, on constate plus clairement les différences du milieu d'habitation des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial. Les femmes non mariées sont plus en milieu urbain.

Figure 6: Répartition des femmes chefs de ménage selon le type de lieu de leur résidence et le statut matrimonial en deux ou trois modalités



Pour vérifier si effectivement il existe une relation significative entre le statut matrimonial et le milieu de résidence des femmes chefs de ménage, nous utilisons un test de Khi-deux puisque nos deux variables, à savoir le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et leur milieu de résidence, sont qualitatives.

Nous posons les hypothèses suivantes :

- H_0 : Le statut matrimonial des femmes chefs de ménages ne dépend pas du type de leur milieu de résidence, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.
- H_1 : Le statut matrimonial des femmes chefs de ménage dépend du type de leur milieu de résidence, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 7: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type de résidence » en deux ou trois modalités

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	1	5.7643	0.0164
Test du rapport de vraisemblance	1	5.7091	0.0169
Khi-2 continuité ajustée	1	5.3609	0.0206
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	5.7560	0.0164
Coefficient Phi		-0.0907	
Coefficient de contingence		0.0904	
V de Cramer		-0.0907	

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	37.1869	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	2	37.4316	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	18.6671	<.0001
Coefficient Phi		0.2305	
Coefficient de contingence		0.2246	
V de Cramer		0.2305	

Nous obtenons une p-value du Khi-deux égale à 0,0001 pour trois modalités (0,0164 pour deux modalités) <5%, au risque de première espèce $\alpha=5\%$ de se tromper, on rejette l'hypothèse nulle en affirmant que le statut matrimonial de la femme chef de ménage dans les deux cas est lié à son lieu de résidence. On retrouve plus de femmes chefs de ménage non mariées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Cependant, nous pouvons affirmer que l'intensité de la relation entre la variable « statut matrimonial » et la variable « type de lieu de résidence » est faible et négative lorsqu'on considère deux modalités. En effet, selon les résultats présentés dans la figure 6, on a une valeur du V de Cramer qui vaut -0,0907. Or la valeur du V de Cramer varie entre -1 et 1 et

plus la valeur est proche de zéro, plus la relation entre les deux variables est faible, ce qui est notre cas.

Par contre, en considérant trois modalités pour le statut matrimonial, on obtient un V de Cramer (0.2305) positif et plus fort. La relation change de sens avec une intensité plus forte à deux modalités, cela est statistiquement significatif au seuil de 5%.

En résumé, on a trouvé qu'il existe une relation positive entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et le lieu de résidence de leur ménage. On a vu également que l'âge la taille sont corrélés au statut matrimonial des femmes chefs de ménage. Cela montre qu'il y a des différences significatives entre femme mariée et non mariée en matière d'âge, de taille et de lieu de résidence de leur ménage. Nous allons plus loin dans nos analyses en étudiant le lien entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la richesse de leur ménage.

2.2.2. Différences socioéconomiques des ménages monoparentaux dirigés par les femmes mariées et ceux dirigés par les femmes non mariées

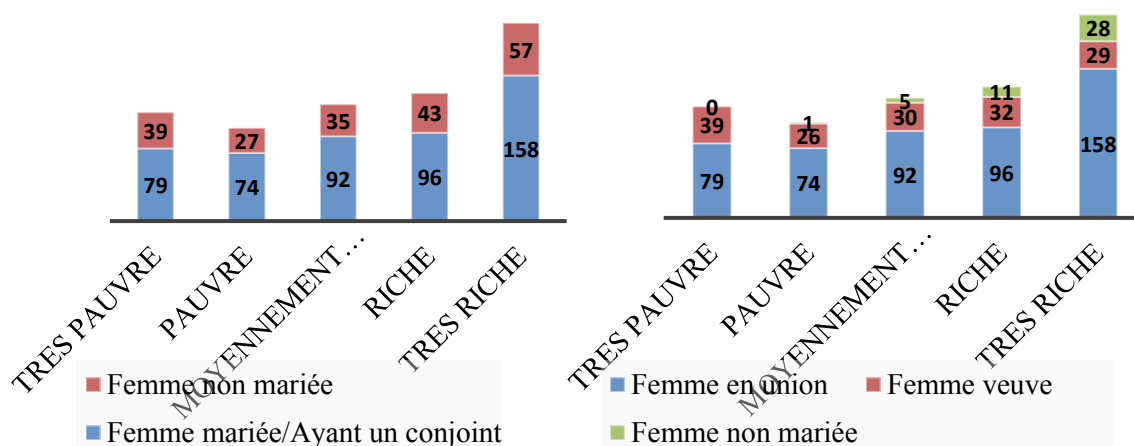
Dans cette section nous allons étudier la relation entre la variable « statut matrimonial » des femmes chefs de ménage et le « niveau de vie » de leur ménage d'une part et d'autre part le lien qui existe entre le « statut matrimonial » et le fait de posséder l'électricité. Nous pensons que le niveau de vie d'un ménage et sa possession d'électricité explique mieux sa richesse.

2.2.2.a. Croisement des variables « statut matrimonial » et « indice de richesse »

Selon la figure 8, on constate que la plupart des femmes en union dirige des ménages très riches. Quant aux femmes chefs de ménage non mariées, elles sont réparties différemment pour chaque niveau de vie. Lorsqu'on considère trois modalités, on constate que les veuves sont pratiquement invariables au niveau de vie : on a presque le même nombre de femmes veuves pour chaque niveau de vie.

A l'aide d'un test de Khi-deux nous allons vérifier s'il existe un lien entre la variable « statut matrimonial » et la variable « indice de richesse » et si ce lien est statistiquement significatif.

Figure 8: Répartition des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial en deux ou trois modalités et l'indice de richesse du ménage



Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : Le statut matrimonial du chef de ménage en situation de monoparentalité ne dépend pas de l'indice de richesse, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.
- H_1 : Le statut matrimonial du chef de ménage en situation de monoparentalité dépend de l'indice de richesse, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 9: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » en deux et trois modalités

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	8	43.3937	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	8	50.7902	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	2.4916	0.1145
Coefficient Phi		0.2490	
Coefficient de contingence		0.2416	
V de Cramer		0.1761	

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	4	2.2052	0.6981

Pour deux modalités, nous obtenons une p-valeur=0,6981 nettement supérieure à 0,05 qui est le seuil du risque de première espèce α . Donc on ne peut pas rejeter H_0 . On n'a pas pu mettre en évidence un lien entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le niveau de vie des ménages qu'elles dirigent.

Par contre, en considérant trois modalités pour la variable statut matrimonial, nous obtenons une p-value=0,0001 nettement inférieure à 0,05 qui est le seuil du risque de première espèce α . Donc il existe un lien statistiquement significatif entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le niveau de vie des ménages qu'elles dirigent. En observant la valeur du V de Cramer (0.18), on constate que la relation est positive et faible.

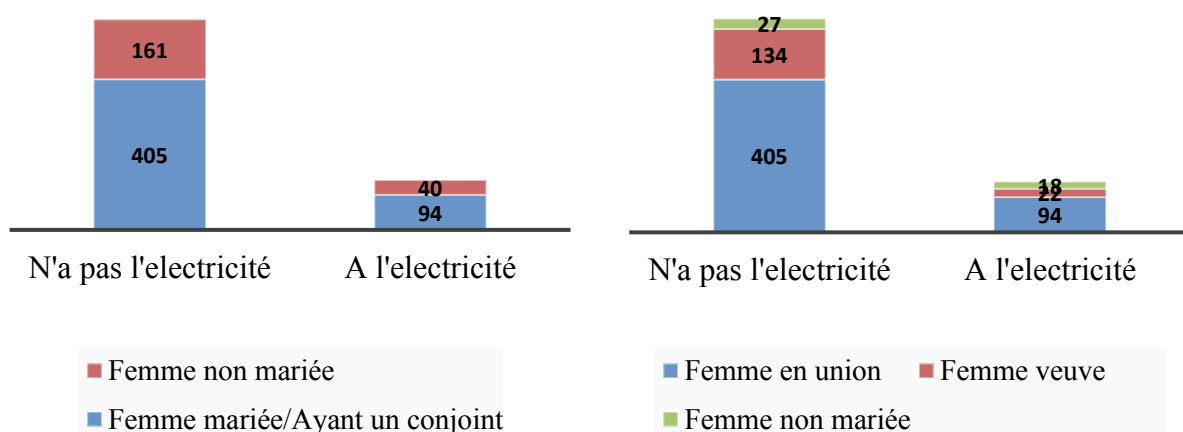
Si le lien entre le statut matrimonial et l'indice de richesse du ménage est statistiquement significatif, voyons pour ce qu'il en est du lien entre le statut matrimonial et la possession de l'électricité.

2.2.2.b. Croisement des variables « statut matrimonial » et « électricité »

D'après la figure 10, on constate une écrasante majorité de ménages sans électricité parmi les ménages monoparentaux dirigés par des femmes, qu'elles soient mariées ou non.

A l'aide du test du Khi-deux vérifions si effectivement il existe un lien statistiquement significatif entre les variables « statut matrimonial » et la possession « d'électricité » par le ménage.

Figure 10: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » en deux ou trois modalités



Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : Le statut matrimonial d'une femme chef de ménage en situation de monoparentalité ne dépend pas de la possession d'électricité par son ménage, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes ;
- H_1 : Le statut matrimonial d'une femme chef de ménage en situation de monoparentalité dépend de la possession d'électricité par son ménage, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 11: Résultats du test de Khi-deux entre le statut matrimonial en deux ou trois modalités des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la possession l'électricité

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	15.2377	0.0005
Test du rapport de vraisemblance	2	13.2108	0.0014
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	3.0763	0.0794
Coefficient Phi		0.1475	
Coefficient de contingence		0.1460	
V de Cramer		0.1475	

Tout comme le test du Khi-deux entre le statut matrimonial et l'indice de richesse du ménage vu précédemment, le test du Khi-deux entre le statut matrimonial en deux modalités des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le fait de posséder l'électricité donne une p-value nettement supérieure à 0,05. Cela signifie qu'il existe une relation significative entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le fait de posséder l'électricité.

Cependant, en considérant trois modalités pour le statut matrimonial, on obtient une p-value=0.0005 nettement inférieure à 0,05.

En résumé, on conclut qu'il existe un lien positif et faible (V de Cramer =0.15) statistiquement significatif entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la possession d'électricité par leur ménage.

Conclusion1

L'objectif de cette section est d'étudier le lien entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la richesse de leur ménage. Notre hypothèse est que le statut matrimonial et la richesse du ménage sont corrélés, puisque, selon nos lectures, un ménage dirigé par une femme est plus associé à des mauvaises conditions de vie et en plus les ménages pauvres ont plus de risques d'être en situation de monoparentalité non mariée (Delaunay & al., 2018a ; Wayack Pambè & Moussa, 2014).

Effectivement, en considérant trois modalités pour le statut matrimonial, nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un lien positif statistiquement significatif entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la richesse de leur ménage. La p-valeur de la statistique utilisée s'est avérée significative (inférieure à 5% notre seuil). Le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le niveau de vie de ces ménages sont donc significativement corrélés.

En considérant les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité en union ou non mariées, on constate que la relation entre leur statut matrimonial et la richesse du ménage n'est pas significative. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en considérant les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité en union ou non mariée, on les suppose la catégorie non mariée homogène.

2.2.3. Différences de scolarisation entre les enfants des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité, selon qu'elles sont mariées ou ayant un conjoint ou non mariées

La présente section étudie la corrélation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage. Après avoir présenté la base de données pour cette section, nous présentons quelques caractéristiques de cette base. Puis, nous terminons par la présentation des résultats des analyses du lien entre la scolarisation des enfants des ménages des femmes chefs de ménage et leur statut matrimonial.

2.2.3.a. Base de données

Pour appréhender le lien qui existerait entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants de leur ménage, il faut identifier tous les ménages ayant un enfant en âge d'aller à l'école. Ainsi, nous sélectionnons tous les ménages ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans, puisqu'au Burkina Faso, l'école est obligatoire entre 6 et 16 ans depuis la rentrée scolaire 2007-2008 (Gnoumou Thiombiano & al., 2013). Tous les enfants recensés dans le questionnaire ménage de l'Enquête Démographique et de Santé de Burkina Faso 2010 ne sont pas les enfants de la mère mais les enfants vivant dans le ménage.

Dans la sélection des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité, il fallait qu'il ait au moins un enfant de la femme dans le ménage. A partir de ces ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité, nous sélectionnons tous les ménages ayant au moins un enfant en âge de scolarisation quel que soit le lien de parenté de l'enfant avec la femme chef de ménage en situation de monoparentalité.

Après sélection, sur les 700 ménages monoparentaux dirigés par des femmes de 15 à 49 ans nous obtenons 533 ménages monoparentaux dirigés par des femmes âgées de 15 à 49 ans et dans lesquels il y a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus.

2.2.3.b. Caractéristiques de l'échantillon pour l'étude de la scolarisation des enfants

Il est important pour nous de savoir si l'échantillon retenu pour cette étude de la scolarisation est statistiquement différent ou non de l'échantillon d'où on l'a sélectionné. Dans cette section nous regarderons d'abord la répartition de la variable statut matrimonial des femmes chefs de ménage car l'un de nos principaux objectifs est de comparer les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint et celles non mariées en matière de scolarisation des enfants de leur ménage. Dans un premier temps, nous allons présenter la distribution de l'âge des femmes en situation de monoparentalité dirigeant des ménages ayant au moins un enfant en âge de scolarisation selon leur statut matrimonial. Enfin, nous terminons par la présentation de la distribution du lieu de résidence des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité selon leur statut matrimonial.

2.2.3.b.i) Statut matrimonial des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus

Selon les résultats de la figure 12, on constate que plus d'un tiers des ménages de l'échantillon sont dirigés par des femmes non mariées, ce qui est loin des résultats que nous avons trouvés au niveau de la table initiale (figure 1). De même, la proportion des ménages dirigés par les femmes mariées ou ayant un conjoint de notre échantillon est différente de celle de la table initiale.

Figure 12: Répartition des ménages selon le statut matrimonial en deux ou trois modalités des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus



Pour confirmer ou infirmer cela, nous réaliserons un test de conformité du Khi-deux en comparant la distribution du statut matrimonial de notre échantillon à celle de la table initiale. Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : La distribution observée n'est pas significativement différente de la distribution initiale ;
- H_1 : La distribution observée est significativement différente de la distribution initiale.

Fréquences théoriques de la table initiale :

Tableau 3: Fréquences théoriques

Statut matrimonial	Effectifs	Pourcentages	Statut matrimonial	Effectifs	Pourcentages
Femme mariée/Ayant un conjoint	499	71.29	Femme en union	499	71.29
Femme non mariée	201	28.71	Femme veuve	156	22.29
Total	700	100	Femme non mariée	45	6.43
			Total	700	100

Tableau 4: Calcul du Khi-deux

	Statut matrimonial en deux modalités			Statu matrimonial en trois modalités			
	Femme mariée/Ayant un conjoint	Femme non mariée	n	Femme en union	Femme veuve	Femme non mariée	n
O_i	351	182	533	351	150	32	533
P_i	0,7129	0,2871		0.7129	0.2229	0.0643	
C_i=n*P_i	379,953	153,047	533	379,976	118,806	34,2719	533
Khi-deux	2,20624	5,47719	7,68343	2,2096	8,1906	0,1506	10,5507

O_i = Effectifs observés

P_i = Proportions théoriques dans la table mère

C_i = Fréquences théoriques de l'échantillon

Nous obtenons un Khi-deux observé qui vaut $\frac{(351-379,9529)^2}{379,9529} + \frac{(182-153,0471)^2}{153,0471} = 7,68343$ en considérant deux modalités.

Et un Khi-deux qui vaut $\frac{(351-379,9529)^2}{379,9529} + \frac{(150-118,8057)^2}{118,8057} + \frac{(32-34,2719)^2}{34,2719} = 10,5507$ en considérant trois modalités.

Considérons le statut matrimonial en deux modalités. Pour un calcul de Khi-deux, le nombre de degrés de liberté est égal au nombre de modalité moins un. Dans notre cas nous avons deux modalités, donc on a 1 degré de liberté (ddl). En observant la table de Khi-deux on constate qu'à 1 ddl le Khi-deux théorique 3,84 pour un risque de première espèce $\alpha=5\%$. La valeur du Khi-deux calculé est d'environ 7,68 ce qui est supérieur à 3,84.

Lorsque nous considérons le statut matrimonial en trois modalités, à 2 ddl nous obtenons une valeur du Khi-deux calculé qui vaut 10.55 et sa valeur théorique en lisant la table vaut 5.99 au risque de 5%.

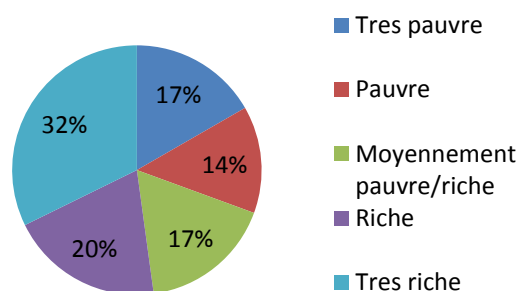
Donc au risque de se tromper à 5%, nous rejetons H₀. Le statut matrimonial des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus est différent du statut matrimonial des femmes chefs de ménage dans la table initiale.

Dans ce qui suit, nous regarderons la répartition des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon leur âge.

2.2.3.b.ii) Niveau de vie des ménages des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus

Selon les résultats présentés par la figure 13, on constate en comparant les résultats avec ceux du tableau 5 que les proportions des différentes classes du niveau de vie semblent identiques, en dehors de la classe très riche qui a une proportion plus élevée dans la nouvelle table.

Figure 13: Répartition des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le niveau de vie de leur ménage



Pour vérifier cette hypothèse selon laquelle le niveau de vie des ménages des femmes chefs dans la table initiale n'est pas différent au niveau des ménages de la nouvelle table, nous réalisons un test de Khi-deux en gardant les mêmes hypothèses que **2.2.3.b.i).**

Tableau 5: Fréquences théoriques dans la table mère du niveau de vie des ménages

Niveau de vie des ménages	Effectifs	Pourcentage
Très pauvre	118	16,86
Pauvre	101	14,43
Moyennement pauvre/riche	127	18,14
Riche	139	19,86
Très riche	215	30,71
Total	700	100

Tableau 6: Calcul du Khi-deux pour le niveau de vie des ménages

	Très pauvre	Pauvre	Moyennement pauvre/riche	Riche	Très riche	n
O_i	89	74	92	106	172	533
P_i	0,1686	0,1443	0,1814	0,1986	0,3071	
C_i=n*P_i	89,8638	76,9119	96,6862	105,854	163,684	330
Khi-deux	0,0083	0,1102	0,2271	0,0002	0,4225	0,7683

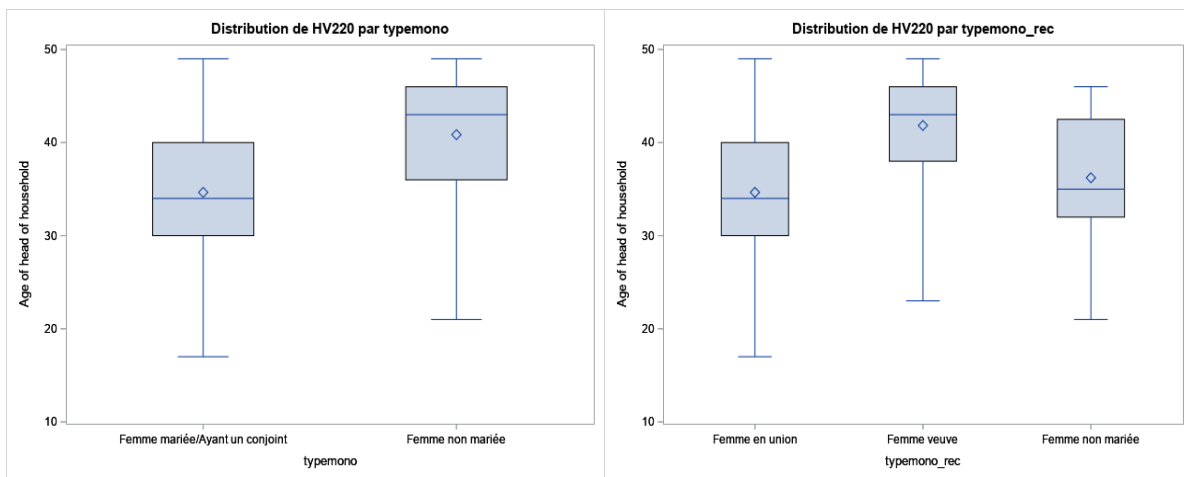
Selon le tableau n°6, on constate qu'à 4 ddl le Khi-deux calculer vau^x 0.77 alors que la valeur théorique observée dans la table du Khi-deux à 4 ddl vaut 9.488 pour un risque de première espèce $\alpha=5\%$. La valeur calculée est donc largement inférieure à la valeur théorique observée dans la table. En conclusion, Le niveau de vie des ménages des femmes chefs de ménage

ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus n'est pas statistiquement différent du niveau de vie des ménages des femmes chefs de ménage dans la table initiale.

2.2.3.b.iii) Age des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le statut matrimonial de la femme

Nous avons montré dans la section précédente que l'échantillon pour l'étude sur l'éducation des enfants des ménages dirigés par les femmes est différent de la table initiale (contenant tous les ménages que les femmes dirigent). Dans cette partie nous allons chercher à vérifier si la répartition des ménages des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le statut matrimonial et leurs âges dans le nouvel échantillon est différente ou non de la répartition que nous avons observée dans la table initiale.

Figure 14: Distribution de l'âge des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial en deux et trois catégories dans l'échantillon éducation



D'après les résultats de la figure 14, on constate une nette différence d'âge entre les deux (trois) catégories des femmes chefs de ménage dans le nouvel échantillon. Dans ce nouvel échantillon, les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint semblent plus jeunes que les femmes non mariées et les veuves semblent plus âgées. Ces résultats sont similaires aux résultats que nous avons trouvés pour la table initiale.

Nous utiliserons un test ANOVA à un facteur pour vérifier s'il y a une différence significative entre les âges des femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint et celles non mariées dans l'échantillon (éducation).

- H_0 : La moyenne d'âge d'une femme chef de ménage mariée / ayant un conjoint est la même qu'une femme non mariée (la moyenne d'âge d'une femme chef de ménage en union est la même qu'une femme veuve qui est aussi la même qu'une femme non mariée), qui est aussi la même que la moyenne d'âge global des femmes chefs de ménage. C'est-à-dire que le « statut matrimonial des femmes chefs de ménage » dans l'échantillon (éducation) et leur âge ne sont pas corrélés.
- H_1 : Au moins une des moyennes d'âge des femmes chefs de ménage est différentes de la moyenne globale de ces femmes dans l'échantillon (éducation).

Figure 15: Résultats ANOVA entre les variables statut matrimonial en deux ou trois modalités et l'âge dans le nouvel échantillon

Source	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
Modèle	30	22.9864538	0.7662151	4.10	<.0001

Source	DDL	Anova SS	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
HV220	30	30.05853466	1.00195116	3.10	<.0001

Comme pour la table mère, nous obtenons une p-value qui est inférieure à 0.0001 (peu importe le nombre de catégories que nous considérons pour le statut matrimonial), donc au risque de première espèce $\alpha=5\%$, nous rejetons l'hypothèse nulle : H_0 , et nous concluons que le statut matrimonial de la femme chef de ménage influe sur la moyenne d'âge dans le nouvel échantillon. De même que pour la table initiale, les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint ont tendance à être plus jeunes que les femmes chefs de ménage non mariées dans ce nouvel échantillon. Les veuves ont tendance à être plus âgées que les autres femmes chefs de ménage.

Dans ce qui suit, nous regarderons si l'influence du lieu de résidence dans le nouvel échantillon est la même que dans la table mère.

2.2.3.b.iv) Lieu de résidence des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon leur statut matrimonial

D'après la figure 16, on constate que la majorité des ménages, peu importe le statut matrimonial, réside en milieu rural dans le nouvel échantillon, ce qui est presque similaire aux résultats trouvés dans la table mère.

Figure 16: Répartition des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 selon le lieu de résidence et le statut matrimonial en deux ou trois modalités

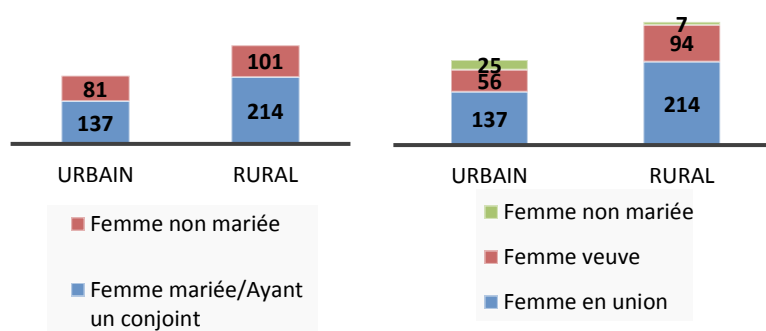


Figure 17: Résultats ANOVA entre les variables statut matrimonial en deux ou trois modalités et le milieu de résidence dans le nouvel échantillon

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	19.6410	<.0001

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	1	1.4858	0.2229

En faisant un test du Khi-deux entre la variable « statut matrimonial » et « le milieu de résidence » dans le nouvel échantillon, on constate que la relation n'est pas statistiquement significative, contrairement à ce que nous avons trouvé dans la table initiale, car la p-value obtenue est supérieure à 5%. Cependant, lorsqu'on considère trois modalités pour le statut matrimonial, on obtient une p-valeur=0,0001 largement inférieure à 5%.

Il existe donc une relation significative entre le statut matrimonial et le milieu de résidence des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé entre 6 à 16 ans.

Conclusion2

En conclusion, les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant en âge de scolarisation ne sont pas significativement différentes des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la table initiale en matière de richesse. Cela nous permet de ne pas tester l'existence d'une relation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la richesse du ménage dans le nouvel échantillon.

Par contre, le statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant en âge de scolarisation est significativement différent du statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la table initiale. Aussi, on a trouvé que les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans le nouvel échantillon sont significativement différentes en matière d'âge. En termes de lieu de résidence, on a vu que les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité en union ayant au moins un enfant en âge de scolarisation sont significativement différentes de celles non mariées. D'où l'importance d'étudier le lien entre le statut matrimonial et la scolarisation des enfants.

2.2.3.c. Lien entre l'éducation des enfants du ménage et le statut matrimonial des femmes chefs de ménage

Notre objectif dans cette section est de montrer qu'il existe une différence statistique de scolarisation entre les enfants âgés de 6 à 16 ans inclus des femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint et ceux de celles qui sont non mariées.

Pour cela, nous commençons à créer un indicateur de scolarisation des enfants.

2.2.3.c.i) Création d'un indicateur de scolarisation

L'échantillon des ménages des femmes chefs de ménage ayant au moins un enfant âgé entre 6 et 16 ans inclus étant sélectionné, nous créons l'indicateur de scolarisation à l'aide d'une variable qui renseigne si l'enfant est actuellement scolarisé ou pas. Aussi, nous utilisons la variable qui renseigne l'âge des membres du ménage car l'école est obligatoire au Burkina Faso entre 6 et 16 ans.

Les variables qui ont été utilisées :

- *HV105* Age des membres du ménage

- *HV121* Fréquente l'école pendant l'année scolaire en cours
 - 0 Non
 - 1 Oui

Dans le cas de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) du Burkina Faso 2010 chaque ménage peut accueillir jusqu'à 49 personnes. Donc, les deux variables existent en 49 exemplaires codées sous la forme suivante :

- *HV105_01* - *HV105_49*
- *HV121_01* - *HV121_49*

Les différentes étapes :

La première étape était de sélectionner tous les enfants âgés entre 6 et 16 ans inclus. Pour cela, nous exécutons une commande qui vérifie l'âge de chaque membre du ménage et à chaque fois qu'un membre a entre 6 et 16 ans inclus alors on récupère sa valeur pour la variable *HV121*, sinon on applique « *valeur manquante* ».

Ensuite, dans la deuxième étape après avoir récupéré les variables *HV121_01* - *HV121_49*, nous avons créé une nouvelle variable *Scolarise* qui prend deux modalités.

- *Scolarise* : les enfants du ménage sont scolarisés
 - 0 Non, au moins un enfant n'est pas scolarisé
 - 1 Oui, Tous les enfants du ménage sont scolarisés

Pour incrémenter la nouvelle variable, il a suffi d'exécuter une commande qui teste si les variables *HV121_01* - *HV121_49* sont toutes égales à 1 (ou valeur manquantes), si c'est le cas la variable *Scolarise* prend la valeur 1. Dans le cas contraire, si parmi les variables *HV121_01* - *HV121_49* si y a une qui vaut 0 alors la variable *Scolarise* prend la valeur 0 aussi.

2.2.3.c.ii) Etude statistique de l'indicateur de scolarisation

Le tableau 7 présente la distribution de l'indicateur de scolarisation selon le statut matrimonial des femmes chefs de ménage.

D'après les résultats du tableau 7, on a une différence en matière de scolarisation des enfants, âgés de 6 à 16 ans membre d'un ménage monoparental dirigé par une femme, selon le statut matrimonial des femmes. En effet, parmi les ménages monoparentaux dirigé par une femme et ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans, plus de 59% avaient au moins un enfant non scolarisé. Par contre, moins de 41% scolarisaient tous les enfants de leur ménage.

En regardant selon le statut matrimonial en deux modalités, on constate que parmi les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint, plus de 59% avaient au moins un enfant non scolarisé de leur ménage et moins de 41% scolarisaient tous les enfants de leur ménage. De même, chez les femmes chefs de ménage non mariées, la tendance semble être proche. En effet, parmi les femmes chefs de ménage non mariées, plus de 40% scolarisaient tous les enfants de leur ménage et plus de 59% ne scolarisaient pas au moins un enfant de leur ménage.

Cependant, lorsqu'on considère trois modalités pour la variable statut matrimonial des femmes chefs de ménage, on constate des différences de scolarisation des enfants selon le statut matrimonial. En effet, les femmes non mariées semblent plus scolariser tous les enfants de leur ménage (62.5% scolarisent tous les enfants). Les veuves sont celles qui scolarisent moins les enfants de leur ménage, puisque parmi elles, 64% ont au moins un enfant non scolarisé dans leur ménage.

En guise de résumé, la proportion des ménages dans lesquels au moins un enfant n'est pas scolarisé est presque la même chez les femmes chefs de ménage mariées ou ayant un conjoint en considérant deux modalités pour la variable statut matrimonial. Aussi, les ménages dans lesquels tous les enfants sont scolarisés est la même quelques soit le statut matrimonial de femmes chefs de ménage lorsque le statut matrimonial est en deux modalités.

Par contre en considérant trois modalités pour la variable statut matrimonial, on voit clairement apparaître les différences en matière de scolarisation selon le statut matrimonial, puisqu'on obtient des proportions différentes parmi les ménages qui scolarisent tous les enfants et aussi parmi les ménages qui ont au moins un enfant non scolarisé.

Nous faisons un test de Khi-deux, car nous avons deux variables qualitatives, pour vérifier la significativité de la relation.

Tableau 7: Distribution de l'indicateur de scolarisation (variable scolarise) selon le statut matrimonial (en deux modalités et en trois modalités) des femmes chefs de ménage

Variable scolarise	Femme mariée/Ayant un conjoint	Femme non mariée	Total	Variable scolarise	Femme en union	Femme veuve	Femme non mariée	Total
Tous les enfants sont scolarisés	143 40.74	74 40.66	217 40.71	Tous les enfants sont scolarisés	143 40.74	54 36.00	20 62.50	217 40.71
Au moins un enfant du ménage n'est pas scolarisé	208 59.26	108 59.34	316 59.29	Au moins un enfant du ménage n'est pas scolarisé	208 59.26	96 64.00	12 37.50	316 59.29
Total	351 65.85	182 34.15	533 100.00	Total	351 65.85	150 28.14	32 6.00	533 100

Test du Khi-deux

Soient nos hypothèses suivantes :

- H_0 : les deux variables, statut matrimonial des femmes et scolarisation des enfants sont indépendantes
- H_1 : les deux variables, statut matrimonial des femmes et scolarisation des enfants sont dépendantes

Selon les résultats de la figure 18, nous avons obtenu une p-valeur (0,9855) largement supérieure à 0,05. Ce qui signifie qu'au risque $\alpha=5\%$, on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle. Donc, on n'a pas pu mettre en évidence une relation significative entre le statut matrimonial (à deux modalités) des femmes chefs de ménage et la scolarisation de enfants de leur ménage.

Figure 18: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial (en deux et en trois modalités) des femmes chefs de ménage et la variable scolarisation

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	7.6734	0.0216
Test du rapport de vraisemblance	2	7.5513	0.0229
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	1.0173	0.3131
Coefficient Phi		0.1200	
Coefficient de contingence		0.1191	
V de Cramer		0.1200	

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	1	0.0003	0.9855

Cependant, lorsqu'on considère trois modalités pour le statut matrimonial, on obtient une p-valeur (0,0216) inférieure à 0,05. Ce qui signifie qu'au risque $\alpha=5\%$, il existe une relation significative entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage. La relation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants est faible car le V de Cramer donne une valeur égale à 0,12.

Conclusion3

Cette section avait pour but d'étudier la relation entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage âgés de 6 à 16 ans. Notre hypothèse est que le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants de leur ménage ne sont pas corrélés. En effet, nos lectures nous indiquent que les enfants sont mieux scolarisés du fait que le ménage soit dirigé par une femme peu importe son statut matrimonial (Wayack Pambè & Pilon, 2011).

Notre hypothèse est confirmée, lorsqu'on considère deux modalités pour le statut matrimonial, car nous n'avons pas pu mettre en évidence une relation significative entre le statut matrimonial des femmes chefs de ménage et la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans.

Par contre, lorsqu'on considère trois modalités pour le statut matrimonial, le lien entre le statut matrimonial et la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les femmes est positif et significatif. On voit, de ces analyses, l'importance de ne pas réunir certaines modalités du statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité.

Dans ce chapitre, on a montré que les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité en union ou veuves ou non mariées sont significativement différenciées en matière de richesse. Le constat est le même pour la scolarisation des enfants. En effet, on a vu que les enfants des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité en union ou veuves ou non mariées sont significativement différents en matière de scolarisation. On voit apparaître les différences en matière de richesse et de scolarisation des enfants des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité lorsqu'on considère les femmes en union, les veuves et les non mariées.

Cela explique notre choix, dans la suite du travail, à retenir les femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité en union ou veuves ou non mariées.

Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans

Dans ce chapitre, nous abordons le rôle du statut matrimonial des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité sur la richesse et la scolarisation des enfants. Nous utilisons une analyse multivariée d'une part sur la richesse et d'autres part sur la scolarisation des enfants.

2.3.1. Modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans

Pour modéliser la richesse des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité, nous utilisons la variable HV270 (niveau de vie du ménage) en la catégorisant en deux modalités (ménages pauvres et riches). Dans la table d'étude, la variable niveau de vie existe en cinq modalités à savoir : 1= Très pauvres, 2= Pauvres, 3= Moyennement pauvres, 4= Riches et 5= Très riches. A partir de ces cinq modalités, nous réunissons très pauvres, pauvres et moyennement pauvres en pauvres puis nous rassemblons les riches et les très riches en riches.

Nous modélisons donc les ménages riches. Pour cela nous utilisons le statut matrimonial comme facteur principal de la variation de richesse des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans. Nous introduisons d'autres variables de contrôle, à savoir l'âge des femmes, le milieu de résidence, la région de résidence, la profession des femmes et la taille des ménages qu'elles dirigent.

2.3.1.a. Equations du modèle de régression logistique de la richesse des ménages

Ici il s'agit d'une régression logistique binaire sur la variable richesse (Y_1) du ménage (0 = ménage pauvre et 1 = ménage riche) et c'est la richesse (modalité 1) que nous modélisons.

$$P(Y_1=1 | X=x) = \pi(x)$$

$$\ln\left(\frac{\pi(x)}{1-\pi(x)}\right) = \beta_0 + \beta_1 X1_{\text{typemono_rec}=2} + \beta_2 X1_{\text{typemono_rec}=3} + \beta_3 X2_{\text{HV025}=1} + \beta_4 X3_{\text{HV106_01_rec}=2} + \beta_5 X3_{\text{HV106_01_rec}=3} + \beta_6 X4_{\text{agecat}=2} + \beta_7 X4_{\text{agecat}=3} + \beta_8 X5_{\text{regionreside}=2} + \beta_9 X5_{\text{regionreside}=3} + \beta_{10} X6_{\text{profession}=2} + \beta_{11} X6_{\text{profession}=3} + \beta_{12} X7_{\text{taillem}}$$

$\beta_0, \beta_1, \dots, \beta_{12}$ sont tous des nombres réels.

- **typemono_rec** = statut matrimonial des femmes (1= femme en union, 2= femme veuve, 3= femme non mariée)
- **HV025** = milieu de résidence (1= urbain, 2= rural)
- **HV106_01_rec** = niveau d'éducation des femmes (1= Aucun, 2= Primaire, 3= Secondaire ou plus)
- **Agecat** = âge des femmes en catégories (1= 15 à 24 ans, 2= 25 à 34 ans, 3= 35 à 49 ans)
- **Regionreside** = région de résidence (1= Centre, 2= Hauts Bassins, 3= les autres régions)
- **Profession** = profession des mères (1= Commerçantes, 2= Salariées, 3= Autres)
- **Taillem** = Taille du ménage

2.3.1.b. Résultats de la modélisation de la richesse des ménages

Tableau 8: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées entre 15 et 49 ans

Modélisation	Richesse
-2 Log Likelihood	634.528
R ²	0.3019
Khi-2	250.8239
Pr > Khi-2	<.0001 ***

NB : ***=<1‰.

Test d'hypothèse du Khi-deux :

- $H_0 : \beta_1 = \beta_2 = \dots = \beta_{12} = 0$
- H_1 : il existe au moins un coefficient significativement différent de zéro.

D'après les résultats du tableau n°8, on obtient un Khi-deux = 250.82 avec une p-valeur = <0.0001. Alors le test de vraisemblance montre que les coefficients ne sont pas simultanément nuls au seuil de 5%. Un des coefficients au moins est significativement différent de 0. On conclut donc que la régression est globalement significative et le modèle explique à plus de 30% les différences en matière de richesse des ménages dirigés par des femmes monoparentales âgées entre 15 et 49 ans.

Regardons de plus près les coefficients des différentes variables introduites dans cette régression.

Tableau 9: Résultats de la modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans

Variabiles	Coefficients bêta	Odds Ratios	Significativité
Constante	7,4399		0.9424 ns
Statut matrimonial			
Femme en union	Réf	Réf	Réf
Femme veuve	-0,512	0,60	0.0472 *
Femme non mariée	2,2001	9,03	0.1400 ns
Lieu de résidence			
Rural	Réf	Réf	Réf
Urbain	1,3946	4,03	<.0001 ***
Niveau d'éducation			
Aucun	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,7554	2,13	0.0451 *
Secondaire ou plus	0,0426	1,04	0.9315 ns
Âge des femmes			
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	-0,0584	0,94	0.6817 ns
35 à 49 ans	0,0181	1,02	0.9079 ns
Région de résidence			
Centre	Réf	Réf	Réf
Hauts Bassins	-0,2403	0,79	0.4387 ns
Les autres régions	-0,5389	0,58	0.0278 *
Profession des mères			
Commerçantes	Réf	Réf	Réf
Salariées	8,6802	5885,22	0.9664 ns
Autres	-4,6833	0,01	0.9637 ns
Taille du ménage	-0,0373	0,96	0.4332 ns

NB : ***= $\leq 1\%$; **= $\leq 1\%$; *= $\leq 5\%$ et ns= $> 5\%$.

Tout d'abord, en observant le tableau n°9, nous constatons que la constante a une valeur proche de 7.44. Elle représente le niveau de richesse d'un ménage rural de la région du centre dirigé par une femme en union âgée entre 15 et 24 ans n'ayant aucun niveau d'éducation et qui est commerçante. Cependant, la constante n'est pas statistiquement significative.

En ce qui concerne la variable statut matrimonial, nous avons trouvé qu'une femme monoparentale veuve âgée de 15 à 49 ans a significativement plus de 40% de chances en moins de diriger un ménage riche par rapport à une femme monoparentale en union.

Aussi, on a trouvé qu'une femme monoparentale du milieu urbain âgée de 15 à 49 ans a, d'une manière statistiquement significative, 4 fois plus de chances de diriger un ménage riche par rapport à une femme de la même tranche d'âge du milieu rural.

De plus, nous avons trouvé également qu'une femme monoparentale âgée de 15 à 49 ans et résident dans les autres régions autre que la région des Hauts Bassins et du Centre a significativement près de 42% de chances en moins de diriger un ménage riche par rapport à une femme de la même tranche d'âge résident dans la région du centre.

Quant à la variable éducation, on a trouvé qu'une femme monoparentale âgée de 15 à 49 ans et ayant le niveau d'éducation primaire a significativement, 2,13 fois plus de chances de diriger un ménage riche par rapport à une femme de la même tranche d'âge et n'ayant aucun niveau d'éducation.

Aucune modalité de la variable âge n'est statistiquement significative. Cela signifie qu'en présence des variables de contrôle l'âge n'a aucun effet significatif sur la richesse du ménage dirigé par la femme en situation de monoparentalité. De même, on n'a pas trouvé un effet statistiquement significatif d'aucune modalité de la variable profession des femmes monoparentales âgées de 15 à 49 ans sur la richesse des ménages qu'elles dirigent. Enfin, la taille du ménage aussi s'est avérée n'avoir aucun effet significatif sur la richesse des ménages des femmes monoparentales âgées de 15 à 49 ans.

2.3.2. Modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans

Dans cette partie de modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans, nous utilisons la variable « scolarise » construite dans la table consacrée à l'étude de la scolarisation des enfants dans le chapitre précédent. Tout comme dans la modélisation de la richesse, dans cette partie, nous utilisons les mêmes variables explicatives à savoir : le statut matrimonial des femmes en contrôlant par le milieu de résidence, l'âge des femmes, la région de résidence, la profession des femmes et la taille de leur ménage.

2.3.2.a. Equations du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages

Nous sommes une fois de plus en train de réaliser une régression logistique binaire sur la variable « scolarise » (Y_2) des enfants (0 = au moins un enfant n'est pas scolarisé et 1 = Tous les enfants sont scolarisés) et c'est « tous les enfants sont scolarisés » (modalité 1) que nous modélisons.

$$P(Y_2=1 | X=x) = \pi(x)$$

$$\ln\left(\frac{\pi(x)}{1-\pi(x)}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_{1_{\text{typemono_rec}=2}} + \beta_2 X_{1_{\text{typemono_rec}=3}} + \beta_3 X_{2_{\text{HV025}=1}} + \beta_4 X_{3_{\text{HV106_01_rec}=2}} + \beta_5 X_{3_{\text{HV106_01_rec}=3}} + \beta_6 X_{4_{\text{agecat}=2}} + \beta_7 X_{4_{\text{agecat}=3}} + \beta_8 X_{5_{\text{regionreside}=2}} + \beta_9 X_{5_{\text{regionreside}=3}} + \beta_{10} X_{6_{\text{profession}=2}} + \beta_{11} X_{6_{\text{profession}=3}} + \beta_{12} X_{7_{\text{taillem}}}$$

$\beta_0, \beta_1, \dots, \beta_{12}$ sont tous des nombres réels.

- **typemono_rec** = statut matrimonial des femmes (1= femme en union, 2= femme veuve, 3= femme non mariée)
- **HV025** = milieu de résidence (1= urbain, 2= rural)
- **HV106_01_rec** = niveau d'éducation des femmes (1= Aucun, 2= Primaire, 3= Secondaire ou plus)
- **Agecat** = âge des femmes en catégories (1= 15 à 24 ans, 2= 25 à 34 ans, 3= 35 à 49 ans)
- **Regionreside** = région de résidence (1= Centre, 2= Hauts Bassins, 3= les autres régions)
- **Profession** = profession des mères (1= Commerçantes, 2= Salariées, 3= Autres)
- **Taillem** = Taille du ménage

2.3.2.b. Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants des ménages

Tableau 10: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les femmes âgées entre 15 et 49 ans

Modélisation	Scolarisation
-2 Log Likelihood	613.427
R ²	0.1734
Khi-2	101.3249
Pr > Khi-2	<.0001 ***

NB : ***=<1‰.

Test d'hypothèse du Khi-deux :

- $H_0 : \beta_1 = \beta_2 = \dots = \beta_{12} = 0$
- H_1 : il existe au moins un coefficient significativement différent de zéro.

Au regard des résultats du tableau n°10, on constate que Khi-deux = 101.32 avec une p-valeur = <0.0001. Alors le test de vraisemblance montre que les coefficients ne sont pas simultanément nuls au seuil de 5%. Un des coefficients au moins est significativement différent de 0. En conclusion, la régression est globalement significative et le modèle explique à plus de 17% les différences en matière de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par des femmes monoparentales âgées de 15 à 49 ans.

Regardons de plus près les coefficients des différentes variables introduites dans la régression.

Tableau 11: Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants âgés entre 6 et 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans

Variabiles	Coefficients bêta	Odds Ratios	Significativité
Constante	0,8847		0.0083 **
Statut matrimonial			
Femme en union	Réf	Réf	Réf
Femme veuve	-0,2011	0,82	0.4101 ns
Femme non mariée	0,0264	1,03	0.9530 ns
Lieu de résidence			
Rural	Réf	Réf	Réf
Urbain	0,5371	1,71	<.0001 ***
Niveau d'éducation			
Aucun	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,3294	1,39	0.1509 ns
Secondaire ou plus	0,1553	1,17	0.5786 ns
Âge des femmes			
15 à 24 ans	Réf	Réf	Réf
25 à 34 ans	0,2828	1,33	0.1250 ns
35 à 49 ans	0,1999	1,22	0.2800 ns
Région de résidence			
Centre	Réf	Réf	Réf
Hauts Bassins	-0,2586	0,77	0.1854 ns
Les autres régions	-0,2714	0,76	0.1143 ns
Profession des mères			
Commerçantes	Réf		Réf
Salariées	0,1383	1,15	0.7104 ns
Autres	-0,0816	0,92	0.6964 ns
Taille du ménage	-0,1608	0,85	0.0011 **

NB : ***= $\leq 1\%$; **= $\leq 1\%$; *= $\leq 5\%$ et ns= $>5\%$.

En observant le tableau n°11, nous constatons que la constante a une valeur de 0,88. Elle représente le niveau de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans d'un ménage rural de la région du centre dirigé par une femme en union âgée entre 15 et 24 ans n'ayant aucun niveau d'éducation et est commerçante. Contrairement à la régression de la richesse des ménages, dans cette régression de la scolarisation, la constante est statistiquement significative.

On a trouvé qu'une femme chef de ménage en situation de monoparentalité du milieu urbain a significativement 1,71 fois plus de chances de diriger un ménage qui scolarise tous les enfants âgés de 6 à 16 ans par rapport à une femme du milieu rural.

Aussi, contrairement à la modélisation de la richesse des ménages, la taille du ménage s'est avérée avoir un effet significatif sur la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages des femmes en situation de monoparentalité. En effet, on a trouvé que lorsque la taille du ménage augmente d'une unité, le risque de scolariser tous les enfants du ménage diminue de 15%.

Contrairement à la modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité, le statut matrimonial n'a pas d'effet sur la scolarisation des enfants. Aussi, nous n'avons pas trouvé un effet significatif des variables région de résidence,

niveau d'éducation, âge et profession des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité sur la scolarisation des enfants.

Conclusion4

En ce qui concerne la modélisation de la richesse, notre objectif était de mettre en évidence l'effet du statut matrimonial en présence d'autres variables sur la richesse des ménages des femmes monoparentales chefs de ménage et âgées de 15 à 49 ans. Notre hypothèse était que les veuves dirigent des ménages plus pauvres que les femmes en union.

Notre hypothèse est effectivement confirmée car nous avons trouvé que les veuves avaient moins de chances de diriger un ménage riche par rapport à une femme monoparentale en union. Le statut matrimonial est donc un déterminant de la richesse du ménage dirigé par la femme en situation de monoparentalité. Nos résultats sont conformes à ceux de Delaunay & al. (2018a) sur le Burkina Faso, qui ont trouvé que les individus en situation de monoparentalité pauvres ont plus de risques d'être en situation de monoparentalité non mariée. Il n'y a pas que le statut matrimonial qui détermine la richesse du ménage dirigé par la femme en situation de monoparentalité, mais il y a aussi le lieu de résidence, la région de résidence et le niveau d'éducation de la femme.

Notre hypothèse concernant la modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 était que les veuves scolarisent moins les enfants de leur ménage.

Notre hypothèse n'est pas vérifiée car nous n'avons pas trouvé un effet significatif du statut matrimonial sur la scolarisation des enfants. Cependant, nous avons trouvé que d'autres variables déterminent la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans en situation de monoparentalité. En effet, nous avons trouvé que le milieu de résidence et la taille du ménage sont des facteurs qui déterminent le risque que les enfants âgés de 6 à 16 ans du ménage soient scolarisés.

Les enfants des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité en union ou mariées ou non mariées n'ont aucune différence en matière de scolarisation bien que les ménages de ces femmes soient significativement différents en termes de richesse. On s'attendait de voir que les enfants vivant dans les ménages des veuves qui ont moins de chances de diriger un ménage riche aient moins de chances d'être scolarisés. Mais, cela n'a pas été trouvé. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que certaines mères monoparentales bénéficient de la solidarité de la part des autres membres de la famille depuis leur entrée en séquence monoparentale (Niangbe & al., 2014).

PARTIE III : Analyse de la monoparentalité au Burkina Faso

Dans la partie précédente, nous avons travaillé sur les ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité. Nous allons plus loin dans cette dernière partie pour prendre en compte tous les cas de monoparentalité des noyaux secondaires au Burkina Faso de l'année 2010. Nous garderons les mêmes hypothèses que précédemment en étudiant le cas des hommes et femmes en situation de monoparentalité d'une manière séparée afin de comparer les résultats des deux groupes.

Chapitre I : Méthodologie

L'approche utilisée pour l'identification des femmes chefs de ménage (noyaux principaux des femmes) était celle utilisée par Delorme et Jacob dans leur rapport de TER de master I sur le Kenya. Tout en gardant cet acquis pour l'identification des noyaux principaux dirigés par des femmes en situation de monoparentalité, nous répliquons la même démarche pour l'identification des noyaux principaux dirigés par des hommes en situation de monoparentalité. Enfin, l'identification des situations de monoparentalité dans les autres noyaux, passe par l'application directe de la méthode proposée par Tichit (2008).

Nous commençons par donner les définitions des notions clés qui n'ont pas été utilisées dans la partie précédente. Ensuite, nous reviendrons sur les données et les méthodes et hypothèses sans trop tarder sur ces deux parties. Enfin, avant de présenter les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face dans cette dernière partie, nous présenterons les différentes étapes de la création de chaque table d'étude.

3.1.1. Définition des notions clés

Les notions clés déjà définies dans la partie précédente sont toutes valables dans cette dernière partie. En rappel ces notions clés sont entre autres la définition d'un ménage, d'un chef de ménage, d'un enfant, d'un noyau familial principal, d'un noyau familial, d'un noyau conjugal, d'un noyau recomposé et d'un noyau monoparental. Cependant, il y a une définition clé que nous avons ajoutée dans cette dernière partie qui est le noyau familial secondaire. Nous gardons la définition du noyau familial secondaire proposé par Tichit (2008) : **un noyau familial secondaire** est un noyau familial d'un autre membre du ménage composé d'au moins un couple d'adultes ou d'un couple adulte-enfant dont le chef de ménage n'est pas le parent.

3.1.2. Données

Les données sont les mêmes que celles utilisées dans l'étude des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité. Il s'agit en effet des données de l'Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso de 2010 (EDSBF-IV). Lors de cette enquête, 14424 ménages ont été enquêtés sur le territoire national. Nous avons déjà expliqué l'échantillonnage de ces données dans la partie précédente (voir 2.1.2)

3.1.3. Méthodes et analyses

Les méthodes d'analyse utilisées précédemment sont exactement reprises dans cette partie afin d'étudier la richesse et la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans des ménages des individus en situation de monoparentalité au Burkina Faso en 2010. En effet, nous commençons par des analyses univariées sur le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité. Ensuite, nous réalisons des analyses bivariées entre le statut matrimonial et les autres variables notamment la richesse et la scolarisation des enfants des ménages des individus en situation de monoparentalité. En ce qui concerne les analyses bivariées, nous utilisons le test de Khi-deux et le test d'ANOVA (analyse de la variance) à un facteur. Enfin, nous réalisons la régression logistique binaire sur la richesse et la scolarisation des enfants.

En reprenant nos hypothèses avec les nouvelles populations d'étude nous avons :

Hypothèse1 : le statut matrimonial et la richesse du ménage des individus en situation de monoparentalité sont corrélés.

Hypothèse 2 : le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants de leur ménage ne sont pas significativement corrélés.

Hypothèse 3 : les individus en situation de monoparentalité veufs vivent dans des ménages plus pauvres et scolarisent moins les enfants âgés de 6 à 16 ans de leur ménage par rapport aux individus en union.

3.1.4. Création des tables

Dans cette partie nous avons deux tables à créer à savoir la table des femmes en situation de monoparentalité et la table des hommes en situation de monoparentalité. Premièrement, nous commençons par la création de la table des femmes en situation de monoparentalité car il y a déjà la table des femmes monoparentales chefs de ménage que nous avons conçues précédemment. Cette table contient en réalité les noyaux principaux, nous la nommons « P » et nous créons une variable d'identification « IDent » égale à 1 pour chaque ménage. Ensuite, nous identifions les autres cas de monoparentalité dans les noyaux secondaires. Pour l'identification des noyaux secondaires, nous utilisons le livre de Tichit (2008). On identifie tous les enfants et leurs mères dans les noyaux secondaires à l'aide des variables compteurs tout en gardant les enfants et les mères qui ont le statut de résident. Tout comme dans les noyaux principaux, les enfants dans les noyaux secondaires doivent être âgés de 0 à 17 ans révolus. Nous notons « Q » cette nouvelle table contenant les noyaux secondaires monoparentaux et nous créons une variable « IDent » portant la valeur 2 pour chaque ménage. On obtient 700 ménages dans la table « P » et 423 ménages dans la table « Q ». Puis nous fusionnons les tables « P » et « Q » à l'aide des variables ID (Identifiant des ménages) et la nouvelle variable « IDent » créée dans chaque table. Cela nous donne au total 1123 ménages contenant des femmes âgées de 15 à 49 ans en situation de monoparentalité. Nous obtenons 30 ménages contenant et, des noyaux principaux et des noyaux secondaires. Cela cause un problème puisque ces contenant plusieurs noyaux monoparentaux sont compté en double. Mais, nous pensons qu'il vaut mieux les comptés en double que de les extraire de l'analyse de crainte à ne pas perdre une seule information.

Nous identifions les hommes en situation de monoparentalité en utilisant uniquement la table ménage puisque la variable statut matrimonial y est renseigné pour tous les hommes. Cela n'était pas le cas pour les femmes. Aussi, lors de l'EDS de 2010 du Burkina Faso, pour le questionnaire individuel homme un ménage sur deux a été enquêté. Cela justifie le nombre de valeurs manquantes que nous obtenons lors de la fusion des tables ménage et homme. Nous sommes conscients que la méthodologie d'identification des hommes en situation de monoparentalité est différente de celle des femmes. Mais, un problème de pondération allait se poser si on utilisait les tables ménage et homme puisqu'il y a un ménage sur deux dans la table homme. Cependant, pour le questionnaire individuel femme, tous les ménages ont été enquêtés. Cela prouve que l'échantillon utilisé pour enquêter les hommes est différent de celui des femmes. Nous décidons d'utiliser la table ménage pour les hommes afin d'éviter le problème d'échantillonnage. L'avantage que nous avons avec les hommes est que le statut matrimonial des hommes est renseigné dans la table ménage. Dans tous les cas, nos analyses se font séparément pour les hommes et pour les femmes.

Enfin, pour fusionner les noyaux principaux et secondaires des hommes, nous utilisons la même procédure dans le cas des femmes. Cela va nous permettre d'avoir une nouvelle table « P' » contenant les noyaux principaux monoparentaux des hommes. Puis, nous identifions les enfants et leurs pères résidents dans les noyaux secondaires. Cette table est alors appelée

« Q' ». Comme nous avons fait dans « P » et « Q » en créant une variable « IDent », nous créons également une nouvelle variable « IDent' » dans « P' » et « Q' » afin de différencier les noyaux. Dans la table « P' », on a 214 ménages monoparentaux dirigés par des hommes et on a 448 noyaux secondaires abritant des hommes en situation de monoparentalité. La fusion des deux tables nous permet d'avoir 662 ménages abritant des hommes en situation de monoparentalité. Il faut dire que pour les hommes, dans la table ménage l'âge est de 15 à 95 ans. Au niveau des hommes en situation de monoparentalité, nous obtenons des ménages comptés en double tout comme chez les femmes. Il y a 12 ménages des hommes en situation de monoparentalité contenant des noyaux principaux et secondaires.

3.1.5. Difficultés rencontrées

A l'instar de la partie précédente, pour la réalisation de cette partie, nous avons rencontré des difficultés qui ont été vite surmontées par nos directrices de stage.

La première difficulté était liée à l'identification des enfants et de leurs parents dans les noyaux secondaire. Au départ, il s'agissait pour nous d'appliquer le programme écrit par Delorme et Jacob (2019). Mais, nous nous sommes très vite rendu compte que ce programme s'est limité aux noyaux principaux. Dès lors, nous avons cherché une alternative et celle qui s'est ouverte à nous était d'aller lire le livre de Tichit (2008) qui présente les différentes étapes pour identifier un noyau (principal ou secondaire) avec les données des Enquêtes Démographique et de Santé (EDS).

La deuxième difficulté était la fusion des deux tables contenant les noyaux principaux et les noyaux secondaires. Au départ, nous n'avions pas eu l'idée de créer une variable pour différencier les noyaux principaux aux noyaux secondaires. Ainsi donc, la fusion nous faisait perdre des informations, notamment l'effectif du nombre total des noyaux diminuait.

Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptives

Dans ce chapitre, nous allons tenter de présenter le plus clairement possible des résultats issus de nos analyses descriptives sur les ménages des individus en situation de monoparentalité en 2010 au Burkina Faso. Premièrement, nous présentons le lien entre le statut matrimonial et quelques caractéristiques des hommes et femmes en situation de monoparentalité. Deuxièmement, nous étudions les différences socioéconomiques des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial. Enfin, nous terminons par l'analyse des différences de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans les ménages monoparentaux masculins et féminins.

3.2.1. Caractéristiques des tables de travail et relation entre le statut matrimonial et quelques caractéristiques des hommes et femmes

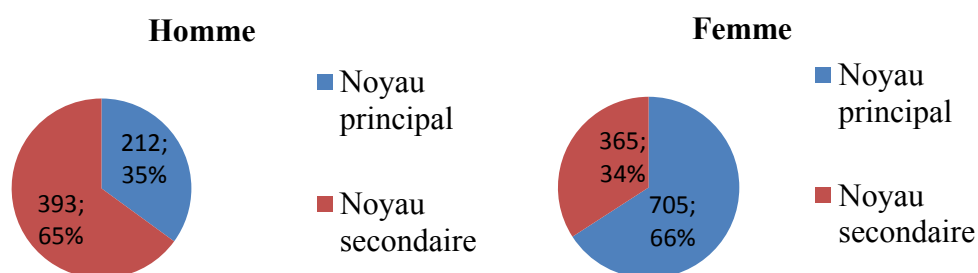
Les individus en situation de monoparentalité masculin sont âgés de 15 ans et plus quelques soit le type de noyau auquel ils appartiennent, tandis que les femmes sont âgées de 15 à 49 ans. Nous présentons dans cette partie, les caractéristiques des ménages auxquels appartiennent ces individus.

Nous présentons d'abord la répartition des ménages selon le type de noyau. Ensuite, la répartition des individus selon leur statut matrimonial puis l'âge des chefs de ménage selon le statut matrimonial. Nous étudions également les liens entre la taille, le type de noyau des ménages et le statut matrimonial des individus. Enfin, nous regardons la corrélation entre le lieu de résidence des ménages monoparentaux et le statut matrimonial.

3.2.1.a. Type de noyau

En observant la figure 19, on constate que les hommes en situation de monoparentalité sont plus présents dans des noyaux secondaires (65%), tandis que les femmes en situation de monoparentalité sont plus présentes dans les noyaux principaux (66%).

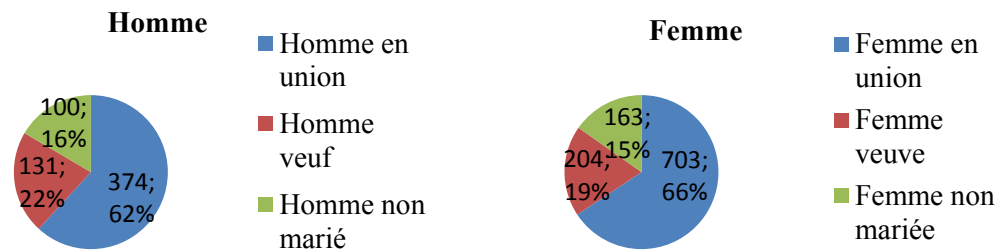
Figure 19: Répartition des ménages selon le type de noyau et par sexe



3.2.1.b. Statut matrimonial des hommes et femmes

La figure 20 montre une légère différence, en termes de pourcentage, des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial par sexe. En effet, les individus en union représentent 62% chez les hommes contre 66% chez les femmes en situation de monoparentalité. En ce qui concerne les veufs, on a 22% des veufs chez les hommes contre 19% de veuves. Enfin, les non mariés constituent le groupe le plus proche car on 16% de non mariés chez les hommes et 15% de non mariés chez les femmes.

Figure 20: Répartition des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial et le sexe des individus

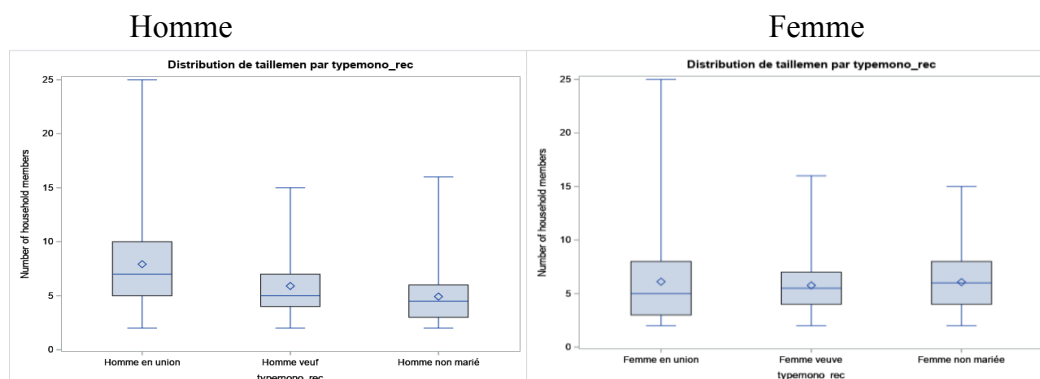


3.2.1.c. Taille des ménages et statut matrimonial

En considérant l'échantillon des hommes en situation de monoparentalité, on remarque à travers la figure 21 que la taille des ménages de ces hommes en situation de monoparentalité varie selon leur statut matrimonial. En effet, les ménages dans lesquels vivent les monoparentaux en union sont en moyenne (près de 8 personnes par ménage) plus grands que les ménages des hommes veufs (près de 6 personnes par ménage), eux-mêmes plus grands que ceux des hommes mariés en situation de monoparentalité (près de 5 personnes par ménage). Cependant, en considérant l'échantillon des femmes monoparentales, la taille des ménages dans lesquels elles vivent semble être en moyenne pratiquement la même quel que soit leur statut matrimonial. La taille des ménages des femmes en union et celle des femmes non mariées est en moyenne un peu plus de 6 personnes par ménage. Les veuves sont dans des ménages en moyenne les plus petits (environ 6 personnes par ménage).

Pour vérifier la significativité de la relation qui pourrait exister entre la taille des ménages des femmes monoparentales et leur statut matrimonial, nous utilisons un test ANOVA à un facteur dont le statut matrimonial est le facteur.

Figure 21: Box plot des tailles des ménages selon le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité par sexe



Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : La taille moyenne des ménages des hommes en situation de monoparentalité en union est la même que celle des hommes veufs qui est aussi la même que celle des hommes non mariés (la taille moyenne des

ménages des femmes en situations de monoparentalité en union est la même que celle des femmes veuves qui est aussi la même que celle des femmes non mariées), qui est aussi la même que la taille moyenne des ménages. C'est-à-dire qu'il n'existe pas de corrélation entre le « statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité » et la taille de leur ménage.

- H_1 : Au moins une des moyennes des tailles des ménages est différente de la moyenne globale.

Selon les résultats de la figure 22, nous obtenons une p-value qui est inférieure ou égale à 0.0002 (peu importe le sexe de la personne en situation de monoparentalité), donc au risque de première espèce $\alpha=5\%$, nous rejetons l'hypothèse nulle : H_0 , et on conclut qu'il existe une relation statistiquement significative au seuil de 5% entre la taille des ménages dans lesquels les personnes en situation de monoparentalité vivent et leur statut matrimonial.

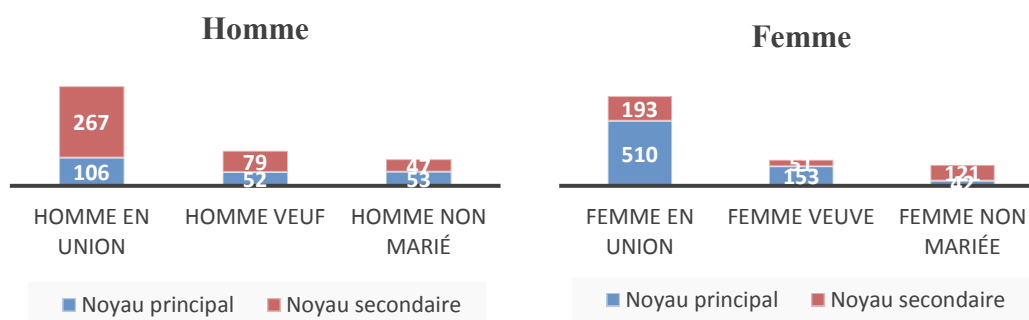
Figure 22: Résultats du test d'ANOVA entre la taille des ménages des individus en situation de monoparentalité et leur statut matrimonial par sexe

Homme						Femme					
Source	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur F	Pr > F	Source	DDL	Somme des carrés	Carré moyen	Valeur F	Pr > F
Modèle	20	52.7467669	2.6373383	4.94	<.0001	Modèle	20	29.3709293	1.4685465	2.55	0.0002
Erreur	641	342.0885805	0.5336795			Erreur	1102	633.9184741	0.5752436		
Total sommes corrigées	661	394.8353474				Total sommes corrigées	1122	663.2894034			

3.2.1.d. Type de noyau et statut matrimonial

La figure 23 montre que les hommes en situation de monoparentalité sont majoritairement en union et vivent dans des noyaux secondaires. La tendance est la même chez les hommes veufs, ils vivent majoritairement dans des noyaux secondaires. Seuls les hommes non mariés vivent majoritairement dans des noyaux principaux. Cependant, les femmes monoparentales quant à elles, sont majoritairement en union et vivent dans des noyaux principaux. Comme les femmes monoparentales veuves, elles vivent majoritairement dans des noyaux principaux. Quant aux femmes monoparentales non mariées, elles vivent majoritairement dans des noyaux secondaires.

Figure 23: Répartition individus en situation de monoparentalité selon le type de noyau de leur ménage et de leur statut matrimonial par sexe



Pour vérifier si effectivement il existe une relation statistiquement significative entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et le type de noyau dans lequel ils vivent, nous utilisons un test de Khi-deux.

Nous posons les hypothèses suivantes :

H_0 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité ne dépend pas sur le type de noyau dans lequel ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.

H_1 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité dépend sur le type de noyau dans lequel ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 24: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type de noyau » par sexe

Homme				Femme			
Statistique	DDL	Valeur	Prob	Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	23.1494	<.0001	Khi-2	2	137.2180	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	2	22.6042	<.0001	Test du rapport de vraisemblance	2	130.7336	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	23.0752	<.0001	Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	93.8275	<.0001
Coefficient Phi		0.1957		Coefficient Phi		0.3581	
Coefficient de contingence		0.1921		Coefficient de contingence		0.3372	
V de Cramer		0.1957		V de Cramer		0.3581	

Nous obtenons une p-value du Khi-deux égale à 0,0001 chez les hommes comme chez les femmes en situation de monoparentalité. Au risque de première espèce $\alpha=5\%$ de se tromper, on peut rejeter l'hypothèse nulle en affirmant que le statut matrimonial des individus en monoparentaux, peu importe leur sexe, est lié au type de noyau auquel ils appartiennent.

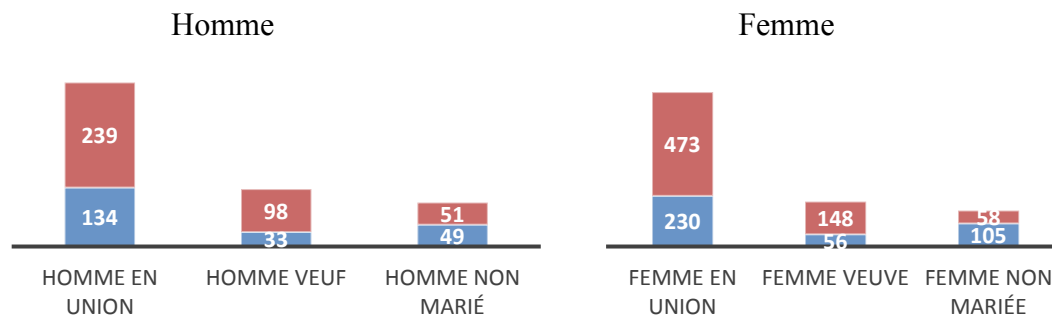
Cependant, nous pouvons affirmer que l'intensité de la relation entre la variable « statut matrimonial » et la variable « type de noyau » est faible pour l'échantillon des hommes monoparentaux. En effet, selon les résultats présentés dans la figure 8, on a une valeur du V de Cramer qui vaut à peu près 0.2 chez les hommes.

Par contre, pour l'échantillon des femmes monoparentales, on obtient un V de Cramer deux fois plus fort : à peu près 0.4. Dans tous les deux cas la relation est positive.

3.2.1.e. Lieu de résidence et statut matrimonial

Selon les résultats de la figure 25, les individus en situation de monoparentalité, quel que soit leur sexe, sont en union et vivent majoritairement en milieu rural. C'est seulement dans l'échantillon des femmes monoparentales qu'on constate que les femmes non mariées vivent majoritairement en milieu urbain.

Figure 25: Répartition des individus en situation de monoparentalité selon le type du lieu de résidence de leur ménage et de leur statut matrimonial par sexe



Nous utilisons un test de Khi-deux pour tester la significativité de la relation qui pourrait exister entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et leur milieu de résidence.

Nous posons les hypothèses suivantes :

H_0 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité ne dépend pas du type de leur lieu de résidence, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.

H_1 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité dépend sur le type de leur lieu de résidence, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 26: Résultats du test de Khi-deux des variables « statut matrimonial » et « type du lieu de résidence » par sexe

Homme				Femme			
Statistique	DDL	Valeur	Prob	Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	14.5015	0.0007	Khi-2	2	66.6234	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	2	14.5462	0.0007	Test du rapport de vraisemblance	2	64.3508	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	2.1794	0.1399	Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	37.8810	<.0001
Coefficient Phi		0.1549		Coefficient Phi		0.2495	
Coefficient de contingence		0.1531		Coefficient de contingence		0.2421	
V de Cramer		0.1549		V de Cramer		0.2495	

Nous obtenons une p-value du Khi-deux < 1% peu importe le sexe du mono-parent. Au risque $\alpha=5\%$ de se tromper, on peut rejeter l'hypothèse nulle en affirmant que le statut matrimonial des hommes (ou des femmes) est lié à leur lieu de résidence. On retrouve plus d'individus en situation de monoparentalité en union en milieu rural qu'en milieu urbain.

Cependant, l'intensité de la relation positive entre la variable « statut matrimonial » et la variable « type de lieu de résidence » est faible dans l'échantillon des hommes. Puisque, selon nos résultats, on a une valeur du V de Cramer qui vaut 0.15 chez les hommes mono-parents.

Par contre, dans l'échantillon des femmes mono-parentes, on obtient un V de Cramer (0.25) plus fort.

Nous passons à l'étude du lien entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et le niveau de vie de leur ménage.

3.2.2. Différences socioéconomiques des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial

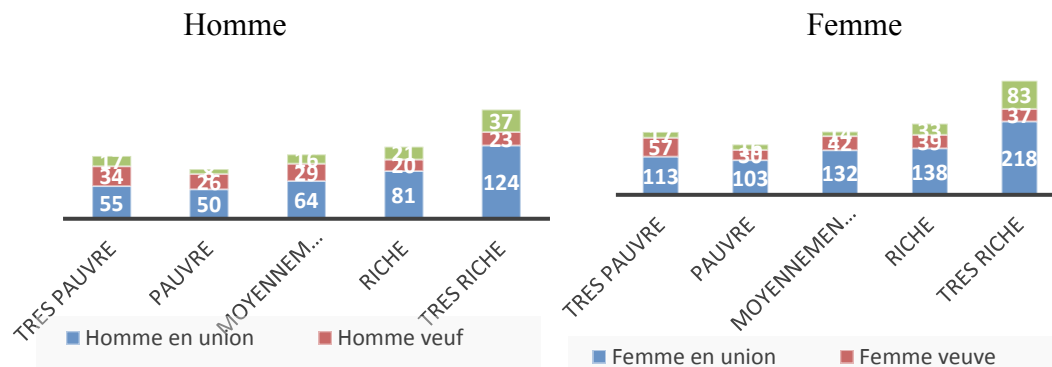
Cette section est essentiellement consacrée à la présentation des résultats issus de l'étude de la relation qui pourrait exister entre le statut matrimonial des personnes en situation de monoparentalité et le niveau de vie des ménages dans lesquels elles vivent ainsi que la possession d'électricité de ces ménages.

3.2.2.a. Relation entre « statut matrimonial » et « indice de recherche »

La figure 27, nous renseigne que dans les deux échantillons (Hommes et Femmes), les ménages très riches abritent des individus en situation de monoparentalité et qui vivent en union, tandis que les ménages très pauvres abritent majoritairement des veufs. Cela nous laisse croire à l'existence d'une relation probable entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et le niveau de vie de leur ménage.

Pour vérifier la significativité statistique de cette relation probable, nous utilisons un test de khi-deux.

Figure 27: Répartition des ménages selon le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et l'indice de richesse de leur ménage par sexe



Nous posons les hypothèses suivantes :

- H_0 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité ne dépend pas du niveau de vie des ménages dans lesquels ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.
- H_1 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité dépend du niveau de vie des ménages dans lesquels ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes

Figure 28: Résultats du test du Khi-deux entre le « statut matrimonial » et « l'indice de richesse » des ménages des mono-parents par sexe

Homme				Femme			
Statistique	DDL	Valeur	Prob	Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	8	26.2894	0.0009	Khi-2	8	61.1826	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	8	27.1609	0.0007	Test du rapport de vraisemblance	8	61.1541	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	0.9586	0.3275	Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	6.1770	0.0129
Coefficient Phi		0.2086		Coefficient Phi		0.2391	
Coefficient de contingence		0.2042		Coefficient de contingence		0.2326	
V de Cramer		0.1475		V de Cramer		0.1691	

entre les

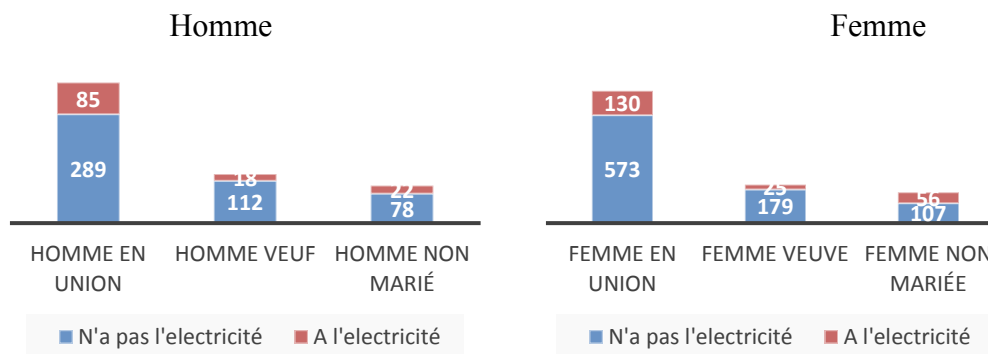
deux échantillons (Homme et Femme), nous obtenons une p-valeur inférieure à 1%, nettement inférieure à 0,05 qui est le seuil du risque de première espèce α . Donc il existe un lien statistiquement significatif entre le statut matrimonial des hommes et des femmes en situation de monoparentalité et le niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent. En observant la valeur du V de Cramer (0.15 pour l'échantillon des hommes et 0.17 pour celui des femmes), on constate que la relation est faible.

Si le lien entre le statut matrimonial et l'indice de richesse du ménage est statistiquement significatif, regardons ce qui est de la possession de l'électricité par le ménage.

3.2.2.b. Relation entre « statut matrimonial » et « possession d'électricité »

Contrairement au niveau de vie, les individus en situation de monoparentalité en union dans les deux échantillons, vivent dans des ménages qui ne possèdent pas majoritairement l'électricité. Dans les deux échantillons, les veufs sont ceux qui vivent majoritairement dans des ménages qui ne possèdent pas d'électricité.

Figure 29: Répartition des ménages monoparentaux des femmes chefs de ménage selon leur statut matrimonial et la possession de l'électricité par le ménage et par sexe



Soient les hypothèses suivantes :

- H_0 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité ne dépend pas de la possession d'électricité des ménages dans lesquels ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont indépendantes.
- H_1 : Le statut matrimonial des hommes (ou femmes) en situation de monoparentalité dépend de la possession d'électricité des ménages dans lesquels ils (ou elles) vivent, c'est-à-dire que les deux variables sont dépendantes.

Figure 30: Résultats du test de Khi-deux entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et la possession d'électricité par leur ménage

Homme				Femme			
Statistique	DDL	Valeur	Prob	Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	4.4822	0.1063	Khi-2	2	30.4358	<.0001
Test du rapport de vraisemblance	2	4.7932	0.0910	Test du rapport de vraisemblance	2	28.3233	<.0001
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	0.7487	0.3869	Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	11.3997	0.0007
Coefficient Phi		0.0861		Coefficient Phi		0.1687	
Coefficient de contingence		0.0858		Coefficient de contingence		0.1663	
V de Cramer		0.0861		V de Cramer		0.1687	

En ce qui concerne l'échantillon des hommes, nous constatons la p-value (10.63%) est largement supérieure à 5% qui est le seuil de significativité. Cependant, en considérant l'échantillon des femmes, on obtient une p-value= <0.0001 nettement inférieure à 0,05.

En résumé, on conclut qu'il existe un lien faible (V de Cramer =0.17) statistiquement significatif entre le statut matrimonial des femmes en situation de monoparentalité et la possession d'électricité par leur ménage.

Conclusion5

L'objectif de cette section était d'étudier le lien entre le statut matrimonial des hommes (ou des femmes) en situation de monoparentalité et la richesse de leur ménage. Notre hypothèse est que le statut matrimonial est corrélé à la variable « richesse » du ménage.

Effectivement, peu importe l'échantillon considéré (hommes ou femmes), nous avons pu mettre en évidence l'existence d'un lien positif statistiquement significatif du statut matrimonial des hommes et des femmes et la richesse de leur ménage.

3.2.3. Différence de scolarisation des enfants des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité

Dans cette troisième section de ce chapitre, nous nous attelons à l'étude de la corrélation entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants de leur ménage. Tout d'abord, nous présentons les bases utilisées pour cette étude. Ensuite, nous présentons les caractéristiques de chaque base. Enfin, nous terminons par la présentation des résultats des analyses du lien entre la scolarisation des enfants des ménages monoparentaux et le statut matrimonial des individus.

Dans cette partie, nous n'étudions pas la scolarisation

3.2.3.a. Base de données

Pour réaliser l'étude du lien entre la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité, nous utilisons la même procédure que celle réalisée au niveau des femmes chefs de ménage. Nous sélectionnons tous les ménages des noyaux principaux des hommes ayant au moins un enfant âgé entre 6 et 16 ans. Après sélection, nous obtenons 185 ménages dirigés par des hommes en situation de monoparentalité et ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans.

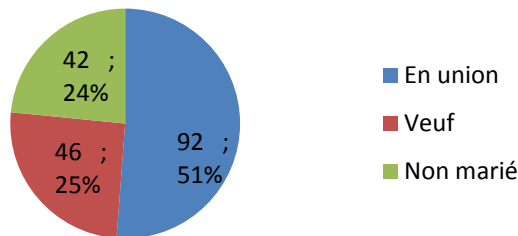
3.2.3.b. Caractéristique de l'échantillon pour l'étude de la scolarisation des enfants

Nous commençons par comparer les statuts matrimoniaux des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la table scolarisation et dans la table initiale qui contient tous les noyaux principaux dirigés par les hommes. Ensuite, nous comparons le niveau de vie des ménages des deux tables puis nous étudions le lien entre le lieu de résidence des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité avec leur statut matrimonial.

3.2.3.b.i) Statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la scolarisation

En observant la figure 31 et le tableau 12, on constate que les pourcentages des ménages dirigés par les hommes dans la table scolarisation sont similaires à ceux observés dans la table initiale.

Figure 31: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le statut matrimonial



Pour vérifier si la répartition du statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans les deux tables est différente ou non, nous utilisons un test de Khi-deux.

Tableau 12: Fréquences théoriques dans la table initiale

Statut matrimonial	Effectifs	Pourcentage
En union	106	50
Veuf	53	25
Non marié	53	25
Total	212	100

En calculant le khi-deux on obtient une valeur de 0.27. La lecture de la table du Khi-deux nous donne une valeur théorique de 5.99 à 2 ddl au risque $\alpha=5\%$. En conclusion, le statut matrimonial des hommes chef de ménage en situation de monoparentalité dans la table scolarisation n'est pas statistiquement différent du statut matrimonial de ceux de la table initiale. La répartition selon le statut matrimonial des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant un enfant en âge de scolarisation n'est pas significativement différente de celle des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité.

3.2.3.b.ii) Niveau de vie des ménages

En observant la figure 32 et le tableau n°14, nous remarquons que les pourcentages des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité selon le niveau de vie de leur ménage dans la table scolarisation semblent être presque les mêmes que ceux qu'on observe dans la table initiale.

Figure 32: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le niveau de vie

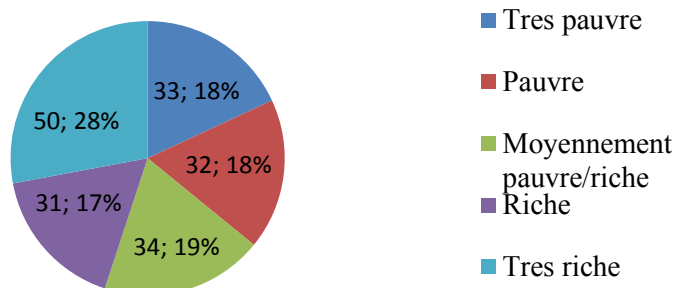


Tableau 13: Fréquences théoriques dans la table initiale du niveau de vie des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité

Niveau de vie des ménages	Effectifs	Pourcentage
Très pauvre	36	17,14
Pauvre	36	17,07
Moyennement pauvre/riche	42	19,81
Riche	42	19,9
Très riche	55	26,08
Total	212	100

Nous réalisons un test de Khi-deux pour vérifier les différences du niveau de vie des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité dans la table scolarisation et la table initiale.

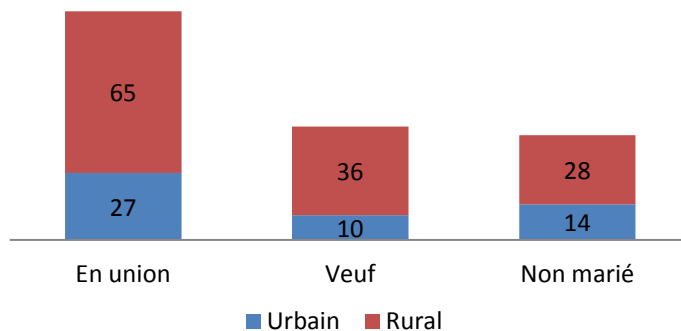
Après calcul on obtient un Khi-deux égale à 1,13. En observant la table de Khi-deux on constate qu'à 4 ddl le Khi-deux théorique vaut 9,488 pour un risque de première espèce $\alpha=5\%$. Le Khi-deux calculé est inférieur au Khi-deux théorique. Donc, le niveau de vie des ménages dirigés les hommes ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus n'est pas statistiquement différent du niveau de vie des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité dans la table initiale.

3.2.3.b.iii) Lieu de résidence des individus en situation de monoparentalité selon le statut matrimonial

Selon la figure 33, on constate que la majorité des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité sont en union et vit en milieu rural.

Pour tester la significativité d'une éventuelle relation entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le lieu de résidence de leur ménage, nous réalisons un test de khi-deux avec les mêmes hypothèses que dans la section

Figure 33: Répartition des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans selon le lieu de résidence et le statut matrimonial



Lorsque nous réalisons un test de khi-deux entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité de la scolarisation et le lieu de résidence de leur ménage, nous obtenons une p-valeur (0.43) supérieure à 0.05. C'est-à-dire que les hommes chefs de ménage en situation de la monoparentalité dans la table scolarisation ne sont pas significativement différente en termes de lieu de résidence. Cela n'était pas le cas pour les femmes chefs de ménage dans la table scolarisation, elles étaient significativement différentes selon le lieu de résidence.

Figure 34: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et le lieu de résidence de leur ménage

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	1.6778	0.4322
Test du rapport de vraisemblance	2	1.7120	0.4249
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	0.1035	0.7476
Coefficient Phi		0.0966	
Coefficient de contingence		0.0961	
V de Cramer		0.0966	

Coclusion6

Le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la table scolarisation n'est pas statistiquement différent de celui dans la table initiale. Aussi, il n'y a pas de différences significatives entre les ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité dans la table scolarisation et la table initiale en termes de niveau de vie et de lieu de résidence.

On aurait pu utiliser la table initiale pour l'étude de la scolarisation des enfants. Mais, étant donné qu'il s'agit de scolarisation, nous gardons les ménages dans lesquels il y a au moins un enfant en âge de scolarisation.

3.2.3.c. Lien entre l'éducation des enfants des ménages monoparentaux et statut matrimonial des individus

Après avoir présenté quelques caractéristiques de la table scolarisation, nous passons à l'étude de la relation entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité ayant au moins un enfant âgé de 6 à 16 enfants.

3.2.3.c.i) Création d'un indicateur de scolarisation

La procédure utilisée pour la création de l'indicateur de scolarisation est exactement la même procédure que nous avons utilisée au niveau des femmes chefs de ménage (voir 2.2.3.c.i)). La variable « scolarise » prends 0 si au moins un enfant n'est pas scolarisé et 1 sinon.

3.2.3.c.ii) Etude statistique de l'indicateur de scolarisation

Selon les résultats du tableau 16, on constate que parmi les ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité en union dans 41% des ménages tous les enfants sont scolarisés. Chez les veufs chefs de ménage, seulement dans 33% des ménages tous les enfants sont scolarisés. La différence est moins visible chez les hommes chef de ménage en situation de monoparentalité non mariés dont dans 46% de leur ménage tous les enfants sont scolarisés. Au vu de ces résultats, on constate une différence de scolarisation des enfants selon le statut matrimonial. Pour vérifier s'il existe une relation entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants qui vivent dans leur ménage, nous réalisons un test de Khi-deux.

Tableau 14: Distribution de l'indicateur de scolarisation (variable scolarise) selon le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité

Variable scolarise	En union	Veuf	Non marié	Total
Au moins un enfant du ménage n'est pas scolarisé	54 59,17	30 66,63	24 56,05	109 60,33
Tous les enfants sont scolarisés	38 40,83	16 33,37	18 43,95	71 39,67
Total	92 51,20	46 25,37	42 23,43	180 100

Nous reconduisons les mêmes hypothèses que dans la partie précédente à savoir :

- H_0 : les deux variables, statut matrimonial des hommes chefs de ménage et scolarisation des enfants sont indépendantes
- H_1 : les deux variables, statut matrimonial des hommes chefs de ménage et scolarisation des enfants ne sont pas dépendantes

Selon nos résultats, il n'existe pas de relation statistiquement significative entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants qui vivent dans leur ménage, puisque nous obtenons une p-valeur du Khi-deux de 0,57 donc supérieure au seuil de 5%.

Figure 35: Résultats du test du Khi-deux entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la variable scolarisation

Statistique	DDL	Valeur	Prob
Khi-2	2	1.1297	0.5685
Test du rapport de vraisemblance	2	1.1423	0.5649
Khi-2 de Mantel-Haenszel	1	0.0185	0.8919
Coefficient Phi		0.0792	
Coefficient de contingence		0.0790	
V de Cramer		0.0792	

Conclusion7

En conclusion, il n'existe pas de relation statistiquement significative entre le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants de leur ménage. Notre hypothèse était que le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité et la scolarisation des enfants vivant dans leur ménage ne sont pas corrélés. L'hypothèse est vérifiée.

Il n'y a pas de différences en matière de scolarisation des enfants chez les hommes chez de ménage, par contre dans les ménages dirigés par les femmes il y a une différence significative de scolarisation des enfants.

Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants des ménages monoparentaux

Nous avons modélisé la richesse des ménages monoparentaux des femmes chefs et la scolarisation des enfants qui vivent dans leur ménage dans la partie précédente. En ce qui concerne le chapitre III de cette dernière partie, nous réalisons dans un premier temps, la modélisation de la richesse des ménages sur tous les individus en situation de monoparentalité. Enfin, nous nous terminons par la scolarisation des enfants qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité.

3.3.1. Modélisation de la richesse des ménages monoparentaux

Tout comme la modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes, nous utilisons niveau de vie du ménage en deux catégories (riches et pauvres). Les variables utilisées pour la modélisation de la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité sont : le statut matrimonial, le lieu de résidence, la région de résidence, le type de noyau et la taille du ménage. Le choix de ces variables s'explique par le fait que nous modélisons les ménages dont un ménage peut avoir plusieurs individus en situation de monoparentalité. Cela limite utilisation de certaines variables comme la profession, l'âge et le niveau d'éducation des individus.

3.3.1.a. Equations du modèle de régression logistique de la richesse des ménages monoparentaux

Il s'agit d'une régression logistique binaire sur la variable richesse (Y_3) du ménage (0 = ménage pauvre et 1 = ménage richesse) et c'est la richesse (modalité 1) que nous modélisons. Nous réalisons deux régressions logistiques différentes à savoir une pour les hommes et l'autre pour les femmes tous en situation de monoparentalité.

$$P(Y_3=1 | X=x) = \pi(x)$$

$$\ln\left(\frac{\pi(x)}{1-\pi(x)}\right) = \beta_0 + \beta_1 X1_{\text{statutmatri}=2} + \beta_2 X1_{\text{statutmatri}=3} + \beta_3 X2_{\text{HV025}=1} + \beta_4 X3_{\text{HV106_01_rec}=2} + \beta_5 X3_{\text{HV106_01_rec}=3} + \beta_6 X4_{\text{regionreside}=2} + \beta_7 X4_{\text{regionreside}=3} + \beta_8 X5_{\text{HV219}=2} + \beta_9 X6_{\text{typenoyau}=2} + \beta_{10} X7_{\text{taillem}}$$

$\beta_0, \beta_1, \dots, \beta_{10}$ sont tous des nombres réels.

Statutmatri = statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité (1= union, 2= veufs, 3= non marié)

HV025 = milieu de résidence (1= urbain, 2= rural)

HV106_01_rec = niveau d'éducation du chef de ménage (1= Aucun, 2= Primaire, 3= Secondaire ou plus)

Regionreside = région de résidence (1= Centre, 2= Hauts Bassins, 3= les autres régions)

HV219 = Sexe du chef de ménage (1=Masculin, 2=Féminin)

Typenoyau = le type de noyau du ménage (1=noyau principal, 2=noyau secondaire)

Taillem = Taille du ménage

3.3.1.b. Résultats de la modélisation de la richesse des ménages monoparentaux

Tableau 15: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe

	Homme	Femme
Modélisation	Richesse	Richesse
-2 Log Likelihood	559.360	971.667
R ²	0.2519	0.1725
Khi-2	191.8357	172.2874
Pr > Khi-2	<0.0001***	<0.0001***

NB : ***=<1%.

Test d'hypothèse du Khi-deux :

$$H_0 : \beta_1 = \beta_2 = \dots = \beta_{10} = 0$$

H₁ : il existe au moins un coefficient significativement différent de zéro.

Selon le tableau 15, la valeur du Khi-deux pour les femmes (172) est inférieure à celle qu'on observe chez les hommes (192). Par contre le test du Khi-deux donne des p-valeur <0.0001 pour les hommes et pour les femmes. Cela signifie que les coefficients ne sont pas simultanément nuls au seuil de 5%, un des coefficients est au moins différent de zéro. Donc, la régression logistique est globalement significative au seuil de 5% et le modèle explique à plus de 25% les différences de richesse des ménages des hommes en situation de monoparentalité. La différence de richesse des ménages des femmes en situation de monoparentalité est expliquée par le modèle à 17%.

Tableau 16: Résultats de la modélisation de la richesse des ménages des individus en situation de monoparentalité par sexe

Variables	Homme			Femme		
	Coefficients bêta	Odds Ratios	Significativité	Coefficients bêta	Odds Ratios	Significativité
Constante	1,8669	6,47	<.0001 ***	0,8774	2,40	0,0042 **
Statut matrimonial						
En union	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Veuf	-1,0063	0,37	0,0005 ***	-0,1482	0,86	0,4729 ns
Non marié	-0,4241	0,65	0,2194 ns	0,2241	1,25	0,3682 ns
Lieu de résidence						
Rural	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Urbain	1,1534	3,17	<.0001 ***	0,5964	1,82	<.0001 ***
Niveau d'éducation du chef de ménage						
Aucun	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,2923	1,34	0,3177 ns	0,2357	1,27	0,1528 ns
Secondaire ou plus	0,3898	1,48	0,2821 ns	0,1441	1,15	0,4417 ns
Région de résidence						
Centre	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Hauts Bassins	-0,0118	0,99	0,9702 ns	-0,2671	0,77	0,0728 ns
Les autres régions	-0,9028	0,41	0,0009 ***	-0,1443	0,87	0,2816 ns
Sexe du chef de ménage						
Masculin	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Féminin	0,4782	1,61	0,0095 **	0,097	1,10	0,539 ns
Type de noyau du ménage						
Noyau principal	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Noyau secondaire	-0,3344	0,72	0,0217 *	0,0873	1,09	0,5777 ns
Taille du ménage	0,0582	1,06	0,1010 ns	-0,1277	0,88	<.0001 ***

NB : ***= $\leq 1\%$; **= $\leq 1\%$; *= $\leq 5\%$ et ns= $> 5\%$.

Au regard du tableau n°16, on constate une valeur de 1,87 pour la constante au niveau des hommes et 0,88 pour les femmes. Toutes les deux constantes sont significatives. Les constantes représentent le niveau de richesse d'un ménage de noyau principal rural de la région du centre des individus monoparentaux en union dirigé par un homme n'ayant aucun niveau d'éducation.

Le même tableau nous indique que les veufs monoparentaux ont significativement 63% de chances en moins que les hommes monoparentaux en union de vivre dans un ménage riche. Aussi, hommes en situation de monoparentalité du milieu urbain ont significativement 3,17 fois plus de chances d'être dans un riche que leurs homologues du milieu rural. Quant aux hommes en situation de monoparentalité vivant dans les autres régions que celles du centre et des Hauts Bassins, ils ont 51% de chances en moins de vivre dans un ménage riche ceux de la région du Centre qui abrite la capitale Ouagadougou. On a trouvé également que les hommes

en situation de monoparentalité dont le chef de ménage est une femme ont 1,61 fois plus de chances d'être dans un ménage riche que ceux dirigés par les hommes. Nos analyses montrent que les hommes en situation de monoparentalité des noyaux secondaires ont significativement 28% de chances en moins d'être dans un ménage riche que ceux des noyaux principaux.

Cependant, on a trouvé que le niveau d'éducation du chef de ménage et la taille du ménage des hommes en situation de monoparentalité n'ont pas d'effet significatif sur la richesse du ménage.

Au niveau des femmes en situation de monoparentalité, on constate que celles qui vivent dans les ménages urbains ont 1,82 fois plus de chances d'être dans des ménages riches que celles du milieu rural. Nos résultats montrent également que la taille du ménage influence significativement la probabilité des ménages des femmes monoparentales d'être riches, puisque nous avons trouvé que quand la taille du ménage des femmes monoparentales augmente d'une unité, le risque de ce ménage d'être riche est multiplié par 1,2 et que c'est significatif.

Par contre, nous n'avons pas trouvé d'effet significatif du statut matrimonial, du niveau d'éducation du chef de ménage, de la région de résidence, du sexe du chef de ménage et de la taille du ménage des femmes en situation de monoparentalité sur la richesse du ménage.

3.3.2. Modélisation de la scolarisation des enfants

La scolarisation des enfants âgés entre 6 et 16 ans inclus des ménages des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité est modélisée avec les variables explicatives que dans le cas de la modélisation de la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les femmes en situation de monoparentalité.

3.3.2.a. Equation du modèle de régression logistiques de la scolarisation des enfants des des hommes chefs de ménage

Nous réalisons deux régressions logistiques binaires à savoir une régression pour les hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité. La régression est réalisée sur la variable « scolarise » (Y_4) des enfants (0 = au moins un enfant n'est pas scolarisé et 1 = Tous les enfants sont scolarisés) et c'est « tous les enfants sont scolarisés » (modalité 1) que nous modélisons.

$$P(Y_4=1 | X=x) = \pi(x)$$

$$\logit(\pi(x)) = \ln\left(\frac{\pi(x)}{1-\pi(x)}\right) = \beta_0 + \beta_1 X_{1\text{statutmatri}=2} + \beta_2 X_{1\text{statutmatri}=3} + \beta_3 X_{2\text{HV025}=1} + \beta_4 X_{3\text{HV106_01_rec}=2} + \beta_5 X_{3\text{HV106_01_rec}=3} + \beta_6 X_{4\text{regionreside}=2} + \beta_7 X_{4\text{regionreside}=3} + \beta_8 X_{5\text{âgecat}=2} + \beta_9 X_{5\text{âgecat}=3} + \beta_{10} X_{6\text{taillem}}$$

$\beta_0, \beta_1, \dots, \beta_{10}$ sont tous des nombres réels.

Statutmatri = statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité (1= union, 2= veufs, 3= non marié)

- **HV025** = milieu de résidence (1= urbain, 2= rural)

HV106_01_rec = niveau d'éducation des hommes chefs de ménage (1= Aucun, 2= Primaire, 3= Secondaire ou plus)

âgecat = âge des hommes chefs de ménage (1= 15 à 34 ans, 2= 35 à 44 ans, 3= 45 ans à 95)

- **Regionreside** = région de résidence (1= Centre, 2= Hauts Bassins, 3= les autres régions)
- **Taillem** = Taille du ménage

3.3.2.b. Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les hommes

Tableau 17: Evaluation globale du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe

Modélisation	Scolarisation
-2 Log Likelihood	198.427
R ²	0.2082
Khi-2	43.1894
Pr > Khi-2	<0.0001***

NB : ***=<1‰.

$$H_0 : \beta_1 = \beta_2 = \dots = \beta_{10} = 0$$

H₁ : il existe au moins un coefficient significativement différent de zéro.

Au vu de nos résultats présentés dans le tableau 19, on a une valeur du Khi-deux qui vaut 43. Le Khi-deux est significatif. Un des coefficients est donc significativement différent de zéro. Cela signifie que la régression est globalement significative au seuil de 5% et le modèle explique à 21% les différences de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les hommes en situations de monoparentalité.

Tableau 18: Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages des individus en situation de monoparentalité et par sexe

Variabiles	Coefficients bêta	Odds Ratios	Significativité
Constante	0,6212		0,2144 ns
Statut matrimonial			
En union	Réf	Réf	Réf
Veuf	-0,1123	0,62	0,8001 ns
Non marié	-0,0183	0,88	0,9674 ns
Lieu de résidence			
Rural	Réf	Réf	Réf
Urbain	0,8381	3,14	0,0004 ***
Niveau d'éducation			
Aucun	Réf	Réf	Réf
Primaire	0,2823	1,33	0,4450 ns
Secondaire ou plus	0,2012	1,22	0,5823 ns
Âge des hommes chefs de ménage			
15 à 34 ans	Réf	Réf	Réf
35 à 44 ans	-0,0372	0,96	0,8954 ns
45 à 95 ans	0,2842	1,33	0,2651 ns
Région de résidence			
Centre	Réf	Réf	Réf
Hauts Bassins	0,362	1,44	0,8954 ns
Les autres régions	-0,3299	0,72	0,2651 ns
Taille du ménage	-0,0846	0,92	0,3454 ns

NB : ***= $\leq 1\%$; **= $\leq 1\%$; *= $\leq 5\%$ et **ns**= $>5\%$.

Au vu des résultats du tableau 18, on constate une valeur de 0,62 pour la constante. La constante représente le niveau de scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans d'un ménage rural de la région du centre des hommes chefs de ménages en situation de monoparentalité en union âgés entre 15 et 34 ans n'ayant aucun niveau d'éducation.

Les enfants des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité du milieu urbain ont significativement 3,14 fois plus de chances d'être scolarisés que ceux du milieu rural.

Le statut matrimonial, le niveau d'éducation, la région de résidence, la taille du ménage et l'âge des hommes chefs de ménage n'influencent pas la scolarisation des enfants.

Conclusion8

Notre hypothèse selon laquelle les individus veufs en situation de monoparentalité ont moins de chances de vivre dans des ménages riches est vérifiée pour les hommes. En effet, on a trouvé que parmi les hommes en situations de monoparentalité, les veufs ont significativement moins de chances de vivre dans des ménages riches que les hommes en union. Ces résultats rejoignent ceux de Delaunay & al. (2018a) sur le Burkina Faso, qui ont montré que les individus en situation de monoparentalité pauvres ont plus de risques d'être non mariée.

Notre recherche a également prouvé que hommes comme femmes en situation de monoparentalité vivant en milieu urbain ont significativement plus de chances d'être dans des ménages riches que leurs homologues des ménages ruraux. De même, on a prouvé que les hommes en situation de monoparentalité dont le chef de ménage est une femme ont significativement plus de chances d'être dans des ménages riches que ceux dont le chef de ménage est un homme. Ces résultats sont contraires à ceux de Wayack Pambè & Moussa, (2014) qui ont montré qu'au Burkina Faso, les ménages dirigés par une femme sont plus associés aux ménages ayant de mauvaises conditions de vie du fait de l'absence d'un conjoint qui subvient aux besoins du ménage. Nos résultats pourraient s'expliquer par le fait que la plupart des femmes monoparentales chefs de ménage sont en union. Aussi, on a trouvé que les hommes monoparentaux des noyaux secondaires ont significativement moins de chances de vivre dans des ménages riches que ceux des noyaux principaux. Enfin, on a vu que quand la taille du ménage des femmes en situation de monoparentalité augmente, le risque de ce ménage d'être riche diminue.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, nous avons trouvé que le statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité n'influence pas significativement la probabilité que tous les enfants de leur ménage soient scolarisés. Notre hypothèse, selon laquelle la probabilité que tous les enfants des ménages des veufs en situation de monoparentalité soient scolarisés est moins élevée que celle de leurs homologues en union, n'est pas vérifiée. Cependant, dans le contexte burkinabè, Gnomou-Thiombiano & al. (2013) ont montré que les chances relatives de scolarisation des enfants diminuent de 63 % au cours des deux premières années suivant le décès du père, et cette diminution reste importante (36%) même les années suivantes. Comme nous l'avons expliqué plus haut, dans cette étude le pourcentage des veufs est largement inférieur aux individus en situation de monoparentalité en union ou non mariés.

Cependant, nous avons trouvé que le lieu de résidence détermine la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité.

Conclusion générale

Au cours de ce travail, nous avons eu à aborder dans un premier temps les liens entre le statut matrimonial des femmes monoparentales chefs de ménage de 15 à 49 ans et le niveau de vie de leurs ménages ainsi que la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans leurs ménages ; la probabilité pour un ménage monoparental dirigé par une femme de 15 à 49 ans d'être riche ainsi que la probabilité que tous les enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans leurs ménages soient scolarisés. Deuxièmement, nous avons abordé les liens entre le statut matrimonial des individus en situation de monoparentalité et le niveau de vie de leurs ménages et la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans vivant dans les ménages dirigés par les hommes en situation de monoparentalité ; la probabilité pour un ménage d'un individu en situation de monoparentalité d'être riche puis la probabilité que tous les enfants des ménages dirigés par les hommes et ayant au moins un enfant âgés de 6 à 16 ans soient scolarisés.

Les résultats que nous avons obtenu sur les femmes monoparentales chefs de ménage nous a permis de confirmer notre hypothèse selon laquelle il existe une relation positive statistiquement significative entre le statut matrimonial de ces femmes et la richesse de leur ménage. Par contre, notre hypothèse sur la scolarisation des enfants qui stipule qu'il n'y a de corrélation entre la scolarisation des enfants et le statut matrimonial des femmes chefs de ménage n'est pas vérifiée puisqu'on a trouvé que les deux variables sont significativement corrélées d'une manière positive. Aussi, notre hypothèse qui affirme que les enfants des ménages des veuves sont moins scolarisés n'est pas vérifiée car nous avons trouvé qu'aucune modalité du statut matrimonial n'est significative. Cependant, l'hypothèse selon laquelle les veuves ont moins de chances de diriger des ménages riches est vérifiée.

En ce qui concerne les hommes et les femmes en situation de monoparentalité, les résultats auxquels nous sommes parvenus nous permettent de confirmer notre hypothèse sur la corrélation statistiquement significatif entre le statut matrimonial des hommes et des femmes en situation de monoparentalité avec la richesse des ménages dans lesquels ils vivent. De même, l'hypothèse, sur la non existence de relation significative entre le statut matrimonial des enfants de 6 à 16 ans qui vivent dans leur ménage, est vérifiée. Aussi, l'hypothèse, sur la probabilité moins élevée des veufs, quel que soit leur sexe, en situation de monoparentalité de vivre dans un ménage riche est vérifiée. En revanche, notre hypothèse qui affirme que les veufs chefs de ménage en situation de monoparentalité ont significativement moins de chances de scolariser tous les enfants qui vivent dans leur ménage que leurs homologues en union n'est pas vérifiée puisqu'aucune modalité du statut matrimonial n'est significative.

Le présent travail nous a prouvé l'importance de l'étude de la monoparentalité qui surpasse celle des femmes chefs de ménage pour prendre en compte de tous les cas de situation de monoparentalité notamment celle des noyaux secondaires. Cependant, notre travail renferme quelques limites qui ne remettent pas en cause nos résultats. L'une des limites est que pour les femmes âgées de plus de 49 ans, leur statut matrimonial n'est pas renseigné ni dans la base ménage, ni dans la base femme. Aussi, l'identification des hommes en situation de monoparentalité a été fait d'une manière différente de celle des femmes. Cela s'explique par le fait que pour l'enquête individuel homme, un ménage sur deux a été enquêté. La fusion de la table ménage et table homme nous crée des valeurs manquantes très importantes. Cela nous a amené à utiliser la table ménage pour les hommes et à fusionner la table ménage et femme pour l'identification des femmes en situation de monoparentalité. Un problème de comparaisons se pose. Le manque d'informations sur les liens de parenté entre les membres du ménage dans les données MIS « *Malaria Indicator Survey* » du Burkina Faso ne nous a pas permis d'utiliser ces données.

Quant au stage, il nous a permis de renforcer nos capacités d'analyses des données. Aussi, le stage nous a permis de renforcer nos capacités dans l'utilisation du logiciel SAS qui a servi à l'analyse des données. Ce stage a été une occasion pour nous de bénéficier de l'encadrement pour trouver un sujet de thèse et d'obtenir un financement dudit projet.

Des difficultés, nous en avons eu. Mais, grâce à l'excellence de nos encadreurs nous avons pu trouver des solutions à temps à chaque fois que nous en faisons face. Les lectures en anglais et l'écriture du programme SAS étaient les principales difficultés que nous avons rencontrées.

Bibliographie

- Cretin, L. (2012). Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? *Éducation & formations*, (82), 51-66.
- Delaunay, V., Adjamagbo, A., Kpadonou, N., Gastineau, B., Vignikin, E. K., Gnoumou-Thiombiano, B., & Ouédraogo, S. (2018a). La monoparentalité en. Une réalité complexe. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo », Actes du Colloque AIDELF Strasbourg, Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Presse de l'université de Québec.
- Delaunay, V., Adjamagbo, A., Ouédraogo, A., Attané, A., & Ouédraogo, S. (2018b). La monoparentalité en Afrique : prévalence et déterminants. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo. *Presse de l'université de Québec*.
- Delaunay, V., Andriamaro, F., Tang, N., Toussaint, V., & Gastineau, B. (2010). Des ménages « sans parents » : prévalence et différentiels régionaux à Madagascar. Relations intergénérationnelles. Enjeux démographiques, Genève.
- Delorme, L. & Jacob, C. (2019). Les ménages monoparentaux : Une catégorie hétérogène ? *Travail encadré de recherche, Aix – Marseille Université - AMU*.
- Derive, J. (2019). Cécile Leguy, éd., L'Expression de la parentalité dans les arts de la parole en Afrique. *L'Homme*, (3), 315-317.
- Flahaux, M., Wayack-Pambè, M., Soura, A. B., Compaoré, Y., & Sanogo, S. (2020). Reunifying and separating: An analysis of residential arrangements of migrant couples in Ouagadougou, Burkina Faso. *Population, Space and Place*, 26(4).
<https://doi.org/10.1002/psp.2287>
- Gabel, S. (1992). Behavioral Problems in Sons of Incarcerated or Otherwise Absent Fathers: The Issue of Separation. *Family Process*, 31(3), 303-314.
<https://doi.org/10.1111/j.1545-5300.1992.00303.x>
- Gnoumou Thiombiano, B. (2017). Union breakdown in West African cities: The cases of Ouagadougou and Lomé. *Demographic Research*, 37, 101-128.
<https://doi.org/10.4054/DemRes.2017.37.5>
- Gnoumou Thiombiano, B., LeGrand, T. K., & Kobiané, J.-F. (2013). Effects of Parental Union Dissolution on Child Mortality and Child Schooling in Burkina Faso. *Demographic Research*, 29, 797-816.
- Hallberg (2017). *Father groups in Burkina Faso—towards changed behaviors and a reconstruction of masculinities.pdf*. (s. d.).
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (2009). Recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologie utilisées dans le système statistique national. *Minister de économie et des finance (MEF) du Burkina Faso. 150p*.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et ICF International. (2012). Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Burkina Faso, 2010. Calverton (Maryland, USA), INSD/ICF International.
- Izugbara, C. (2016). Single motherhood and neonatal and infant mortality in Sierra Leone, Burkina Faso and Burundi. *Public Health*, 135, 122-130.
- Kissp, J., & Awissi-Sall, M. Chefs de famille célibataires à Dakar et Ouagadougou : conditions matérielles et expérience subjective d'une situation atypique.
- Lefebvre, A. (2007). Ni filles, ni femmes : ces inclassables fille mères (Mémoire de fin d'études) (p. 85). Ouagadougou, Burkina Faso : Louvain-La-Neuve, UCL - Laboratoire Citoyennetés.
- Lloyd, C. B., & Gage-Brandon, A. J. (1994). High Fertility and Children's Schooling in Ghana: Sex Differences in Parental Contributions and Educational Outcomes. *Population Studies*, 48(2), 293-306. <https://doi.org/10.1080/0032472031000147806>

- Madhavan, S., Clark, S., Beguy, D., Kabiru, C. W., & Gross, M. (2017). Moving beyond the household: Innovations in data collection on kinship. *Population Studies*, 71(1), 117-132. <https://doi.org/10.1080/00324728.2016.1262965>
- Mazzocchi, J. (2007). De l'autorité à l'affect : Transformation des paternités au sein de la jeunesse ouagalaise scolarisée (Burkina Faso). *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 38(2), 47-64. <https://doi.org/10.4000/ras.459>
- Miangotar, Y., & Legrand, T. (2013). Environnement familial au Burkina Faso : Typologie et cohabitation parents-enfants. *Cahiers québécois de démographie*, 42(1), 133-165. <https://doi.org/10.7202/1017100ar>
- Moguéro, L., Wayack-Pambè, M., & Sall, M. A. (2018). Single women household heads in Dakar and Ouagadougou.
- Nangbe, F., Segla, R. C., & Ahouandjinou, V. (2014). *TRANSMISSION INTERGENERATIONNELLE DU FONCTIONNEMENT FAMILIAL LIÉ À LA MONOPARENTALITÉ À COTONOU/BENIN*. 19.
- Neyrand, G. (2005). Monoparentalité et précarité. *Empan*, 60(4), 51. <https://doi.org/10.3917/empan.060.0051>
- Odimegwu, C. O., Mutanda, N., & Mbanefo, C. M. (2017). Correlates of Single Motherhood in Four Sub-Saharan African Countries. *Journal of Comparative Family Studies*, 48(4), 313-328. <https://doi.org/10.3138/jcfs.48.4.313>
- Ouédraogo, A. (2017). Monoparentalité en Afrique subsaharienne : Prévalence, analyse individuelle et agrégée des déterminants de la monoparentalité des femmes de 15 à 49 ans, Aix – Marseille Université – AMU
- Ouédraogo, J. (1996). Les femmes chefs de ménage en zone rurale du Burkina Faso. *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 99-107.
- Pilon, M., Mama, M. S., & Tichit, C. (1997). Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas. *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris, CEPED, 167-191.
- Saharan Africa: A Life Course Perspective. *Demography*, 50(5), 1521-1549. <https://doi.org/10.1007/s13524-013-0220-6>
- Sanderson, J.-P., & Oris, M. (s. d.). Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent. 23.
- Schoumaker (2013). Levels, Patterns and Trends of Male Fertility in Sub-Saharan Africa. *What can we learn from Demographic and Health Surveys. In XXVII International Popu.pdf*. (s. d.).
- Tichit C., (2002). Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement, Thèse de doctorat, Paris, 950 p. [<http://www.theses.fr/2002PA100124>].
- Tichit, C., (2005). La monoparentalité en Afrique - Étude de cas en milieu urbain camerounais in « La monoparentalité en Afrique », 25ème congrès IUSSP, Tours 2005.
- Tichit, C., (2008). Appréhender la composition familiale des ménages dans les enquêtes démographiques et de santé. *CEPED*.
- Vimard, P. (2001). Structure des ménages, fécondité et différenciation socio-économiques en milieu agricole ouest-africain.
- Wayack Pambè, M., & Moussa, S. (2014). Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : Entre déterminisme et spécificités. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 315-343. <https://doi.org/10.7202/1027981ar>
- Wayack-Pambè, M., & Pilon, M. (2011). Sexe du chef de ménage et inégalités scolaires à Ouagadougou. *Autrepart*, 59(3), 125. <https://doi.org/10.3917/autr.059.0125>

Annexe : Table des matières

Remerciements	ii
Sommaire	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	v
Sigles et abréviations.....	vii
Avant-propos	viii
Résumé.....	ix
Introduction générale.....	1
Partie I : Contexte et cadre théorique de l'étude	2
Chapitre I : Contexte de l'étude.....	3
1.1.1. Présentation du Burkina Faso	3
1.1.2. Présentation de l'organisme d'accueil.....	3
Chapitre II : Cadre théorique de l'étude	5
1.2.1. Revue de littérature	5
1.2.1.a. Les différentes approches de la monoparentalité.....	5
1.2.1.a.i) Approche basée sur le ménage	5
1.2.1.a.ii) Approche basée sur le mono-parent.....	6
1.2.1.a.iii) Approche centrée sur les enfants vivant avec un seul de leurs parents.....	6
1.2.1.b. Les facteurs associés à la monoparentalité	6
1.2.2.b.i) Le rôle des caractéristiques démographiques.....	6
1.2.2.b.ii) Le rôle des caractéristiques socioéconomiques	8
1.2.1.c. Les conséquences de la monoparentalité	8
1.2.1.c.i) L'effet de la monoparentalité sur le ménage	9
1.2.1.c.ii) L'effet de la monoparentalité sur les enfants et le mono-parent	9
1.2.2. Problématique.....	10
Partie II : Analyse de la monoparentalité des femmes chefs de ménage âgées de 15 à 49 ans au Burkina Faso.....	12
Chapitre I : Méthodologie	13
2.1.1. Définitions des notions clés.....	13
2.1.2. Données.....	13
2.1.3. Méthodes et hypothèses.....	14
2.1.4. Création de la table de travail.....	14
2.1.5. Les difficultés rencontrées.....	17
Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptive.....	19
2.2.1. Caractéristique de la table de travail et relation entre le statut matrimonial et quelques caractéristiques des femmes chefs de ménage.....	19
2.2.1.a. Statut matrimonial des femmes chefs de ménage.....	19
2.2.1.b. Age des femmes chefs de ménage et statut matrimonial.....	19
2.2.1.c. Taille des ménages des femmes chefs de ménage et statut matrimonial	21

2.2.1.d. Lieu de résidence des femmes chefs de ménage et statut matrimonial	22
2.2.2. Différences socioéconomiques des ménages monoparentaux dirigés par les femmes mariées et ceux dirigés par les femmes non mariées	24
2.2.2.a. Croisement des variables « statut matrimonial » et « indice de richesse »	24
2.2.2.b. Croisement des variables « statut matrimonial » et « électricité »	25
Conclusion1	26
2.2.3. Différences de scolarisation entre les enfants des femmes chefs de ménage en situation de monoparentalité, selon qu'elles sont mariées ou ayant un conjoint ou non mariées	27
2.2.3.a. Base de données	27
2.2.3.b. Caractéristiques de l'échantillon pour l'étude de la scolarisation des enfants	27
2.2.3.b.i) Statut matrimonial des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus	27
2.2.3.b.ii) Niveau de vie des ménages des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus	29
2.2.3.b.iii) Age des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon le statut matrimonial de la femme	31
2.2.3.b.iv) Lieu de résidence des femmes chefs de ménage dont le ménage a au moins un enfant âgé de 6 à 16 ans inclus selon leur statut matrimonial	32
Conclusion2	33
2.2.3.c. Lien entre l'éducation des enfants du ménage et le statut matrimonial des femmes chefs de ménage	33
2.2.3.c.i) Création d'un indicateur de scolarisation	33
2.2.3.c.ii) Etude statistique de l'indicateur de scolarisation	34
Conclusion3	36
Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans	37
2.3.1. Modélisation de la richesse des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans	37
2.3.1.a. Equations du modèle de régression logistique de la richesse des ménages	37
2.3.1.b. Résultats de la modélisation de la richesse des ménages	38
2.3.2. Modélisation de la scolarisation des enfants âgés de 6 à 16 ans des ménages dirigés par les femmes âgées de 15 à 49 ans	40
2.3.2.a. Equations du modèle de régression logistique de la scolarisation des enfants des ménages	40
2.3.2.b. Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants des ménages	40
Conclusion4	43
PARTIE III : Analyse de la monoparentalité au Burkina Faso	44
Chapitre I : Méthodologie	45
3.1.1. Définition des notions clés	45
3.1.2. Données	45

3.1.3. Méthodes et analyses.....	45
3.1.4. Création des tables.....	46
3.1.5. Difficultés rencontrées.....	47
Chapitre II : Présentation des résultats des analyses descriptives	49
3.2.1. Caractéristiques des tables de travail et relation entre le statut matrimonial et quelques caractéristiques des hommes et femmes.....	49
3.2.1.a. Type de noyau	49
3.2.1.b. Statut matrimonial des hommes et femmes.....	49
3.2.1.c. Taille des ménages et statut matrimonial.....	50
3.2.1.d. Type de noyau et statut matrimonial	51
3.2.1.e. Lieu de résidence et statut matrimonial	52
3.2.2. Différences socioéconomiques des ménages monoparentaux selon le statut matrimonial .	54
3.2.2.a. Relation entre « statut matrimonial » et « indice de recherche ».....	54
3.2.2.b. Relation entre « statut matrimonial » et « possession d'électricité »	55
Conclusion5.....	56
3.2.3. Différence de scolarisation des enfants des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité.....	56
3.2.3.a. Base de données.....	56
3.2.3.b. Caractéristique de l'échantillon pour l'étude de la scolarisation des enfants	56
3.2.3.b.i) Statut matrimonial des hommes chefs de ménage en situation de monoparentalité dans la scolarisation.....	56
3.2.3.b.ii) Niveau de vie des ménages	57
3.2.3.b.iii) Lieu de résidence des individus en situation de monoparentalité selon le statut matrimonial	58
Conclusion6.....	59
3.2.3.c. Lien entre l'éducation des enfants des ménages monoparentaux et statut matrimonial des individus	60
3.2.3.c.i) Création d'un indicateur de scolarisation.....	60
3.2.3.c.ii) Etude statistique de l'indicateur de scolarisation	60
Conclusion7.....	61
Chapitre III : Modélisation de la richesse et de la scolarisation des enfants des ménages monoparentaux	63
3.3.1. Modélisation de la richesse des ménages monoparentaux	63
3.3.1.a. Equations du modèle de régression logistique de la richesse des ménages monoparentaux	63
3.3.1.b. Résultats de la modélisation de la richesse des ménages monoparentaux.....	64
3.3.2. Modélisation de la scolarisation des enfants	66

3.3.2.a. Equation du modèle de régression logistiques de la scolarisation des hommes chefs de ménage	enfants des des 66
3.3.2.b. Résultats de la modélisation de la scolarisation des enfants des ménages dirigés par les hommes	67
Conclusion8.....	68
Conclusion générale	70
Bibliographie	72
Annexe : Table des matières	x